

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel de Ville de DINAN, **Salle d'Honneur**, le **MARDI 9 JUIN 2015**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après:

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2015.

1 - POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de ville

2 - URBANISME - Instruction des autorisations d'occupation du sol- Convention avec *Dinan Communauté*

3 - URBANISME - Lotissement le Hameau des Fontaines – Convention de rétrocession des espaces communs dans le domaine public

4 - URBANISME - Travaux de réfection d'enduit et de cheminée de l'immeuble sis 5 rue du Fossé - Demande de subvention de l'agence Dauly Immobilier

5 - STATIONNEMENT – Tarifs dans les parcs de stationnement

6 - AERODROME – Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de DINAN par la société *Aéro Tandem Celtic Ltd* exerçant une activité professionnelle de parachutisme

7 - AERODROME– Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan par la société HELIBERTE exerçant une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère

8 - ENVIRONNEMENT – Evènement Nature en Villes

9 - ENVIRONNEMENT – Désherbage alternatif

10 - AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

11 - AFFAIRES SCOLAIRES – Travaux dans les écoles- Demande subvention

12 - TRAVAUX – Place Duguesclin- Pose de bornes électriques pour le marché hebdomadaire.

13 - PERSONNEL – Modification du tableau des affectifs- Création et suppression d'emplois

14 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti sis rue Chauffepieds à Dinan

15 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome

16 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un terrain situé 5 rue Michel à Dinan

17 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente à *Dinan Communauté* d'un terrain situé aux Combournaises

18 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un ancien chemin communal route de Dinard à M et Mme Roulle Marcel

19 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un terrain communal 2 boulevard André Aubert à Mr et Mme Rouillé

20 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Echange de terrain Ville- ADAPEI

21 - AFFAIRES IMMOBILIERES– Aérodrome de Dinan – Echange de terrains Ville-Ferrand

22 - DENOMINATION DE VOIE- Allée de la tour d'Avaugour

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le 3 juin 2015

Le Maire,

Didier LECHIEN



RELEVÉ DE DECISIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Mardi 9 juin 2015, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 3 juin 2015.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE.

ETAIENT EXCUSES : Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER), Mme RIO (excusée).

*

* *

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime Sachet de procéder à l'appel.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne plusieurs informations.

Monsieur le Maire annonce tout d'abord aux membres du Conseil Municipal la naissance d'Eliaz, petit garçon de Cécile BRIEC-LAME, conseillère municipale. L'ensemble du Conseil municipal applaudit.

Il donne ensuite la liste des associations ayant remercié le Conseil Municipal pour l'attribution des subventions votées au budget 2015.

Mr le Maire indique que le Conseil Municipal initialement prévu fin mai a dû être décalé à ce jour en raison d'impératifs de date relatifs au contrat de ville. Il ajoute que le conseil municipal pourrait être amené à se réunir fin juin, dans le cas où il faudrait délibérer sur le FPIC, ou début juillet.

Monsieur le Maire félicite Didier DERU pour son élection en tant que Président du Pays de Dinan. Il annonce par ailleurs qu'Anne-Sophie GUILLEMOT sera désormais porte-parole du groupe de la majorité.

Monsieur le Maire annonce ensuite le retrait de l'affaire n° 16 (vente d'un terrain à Cassepot sur le territoire de Léhon) dans l'attente d'un complément d'informations.

Le relevé de décisions de la séance du 7 avril 2015 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville

Rapporteur : Elisabeth CASSANY

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter les dispositions du projet de contrat de ville, telles qu'elles figurent en annexe de la délibération ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à signer ce contrat ;
- 3) de décider la création d'un emploi adulte-relais, par référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ;
- 4) d'autoriser Mr le Maire à conclure la convention correspondante avec l'Etat,

- 5) de solliciter de Dinan Communauté une participation financière pour le financement du poste d'adulte-relais à hauteur de 50% de la dépense restant à financer après la subvention de l'Etat.

La discussion à laquelle prirent part Mme CASSANY, Mr le Maire, MME MISSIR, M DERU, MME MEUNIER, MME RICHARD, MME LAISNE, M BERTIER, MME BALAY, MME BONNEFOND, MME GUILLEMOT figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 – URBANISME – Instruction des autorisations d'occupation du sol – Convention avec Dinan Communauté

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'approuver la passation, entre Dinan Communauté et la Ville de Dinan, d'une convention, telle qu'elle figure en annexe de la délibération, régissant les modalités d'intervention, d'organisation et les missions du service instructeur de Dinan Communauté au profit de la Ville de Dinan ;
- 2) de mettre à disposition de Dinan Communauté les personnels de la Ville chargés de l'instruction des autorisations d'occupation du sol suivant les temps de travail indiqués dans la délibération ;
- 3) d'autoriser Mr le Maire à signer les conventions correspondantes.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, MME LAISNE, M DERU et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 – URBANISME – Lotissement le hameau des Fontaines – Convention de rétrocession des espaces communs dans le domaine public

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de donner un accord de principe au classement de la voirie, du cheminement piétonnier, du réseau d'eaux pluviales et du réseau d'éclairage public dans le domaine public communal à l'issue de la réception définitive des travaux ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à signer la convention correspondante.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°4 – URBANISME – Travaux de réfection d'enduit et de cheminée de l'immeuble sis 5 rue du Fossé – Demande de subvention de l'agence Dauly Immobilier

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal décide par **31 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme

DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme LAISNE, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER) **et 1 CONTRE** (Mme MISSIR) d'accorder à l'agence Dauly Immobilier, agissant en tant que syndic de la propriété, une subvention s'élevant à la somme de 1 044€ (mille quarante-quatre euros) pour des travaux de réfection d'enduit et de cheminée au 5 rue du Fossé.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, Mr le Maire et Mme MISSIR figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – STATIONNEMENT – Tarifs dans les parcs de stationnement

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter les nouveaux tarifs de stationnement pour le parking souterrain de l'Hôtel de Ville, le parking souterrain du centre historique, le parking de surface Duguesclin, le parking de surface Thiers, avec effet au 1^{er} juillet 2015, ainsi

PARKINGS SOUTERRAINS PCH ET HDV		
HIVER		
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0
3 ^{ème} Quart d'heure	0,30 € / demi-heure	0.10 €
4 ^{ème} Quart d'heure		A partir du 4^{ème} quart d'heure : 0,20 € par quart d'heure
Entre 1h et 4h de stationnement	0,30 € / demi-heure	
Après 4h de stationnement	0,20 € / demi-heure	
Nuit (19h-9h)	0,20€ / demi-heure plafonné à 1€	de 20 h à 8 h : 0,10€/quart d'heure plafonné à 3 €
ETE (1/6 au 30/09)		
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0
3 ^{ème} Quart d'heure	0,40 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.20 € par quart d'heure
4 ^{ème} Quart d'heure		
Entre 1h et 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure	A partir d'une heure : 0,30 € par quart d'heure
Après 4h de stationnement	0,30 € / demi-heure	
Nuit (19h-9h)	0,20€/demi-heure plafonné à 1€	de 20h à 8h : 0,10€/quart d'heure plafonné à 3€

PARKINGS DE SURFACE CLOS THIERS ET DUGUESCLIN		
HIVER		
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0
3 ^{ème} Quart d'heure	0,40 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.20 € par quart d'heure.
4 ^{ème} Quart d'heure		
Entre 1h et 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure	
Après 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure	
ETE (1/6 au 30/09)		
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0
3 ^{ème} Quart d'heure	0,80 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.40 € par quart d'heure
4 ^{ème} Quart d'heure		
Entre 1h et 4h de stationnement	0,80 € / demi-heure	
Après 4h de stationnement	0,80 € / demi-heure	

2) d'inclure les horodateurs de la rue Thiers en zone rouge, soit :

- 1^{ère} demi-heure : gratuite ;
- par demi-heure suivante, jusqu'à la 2^{ème} heure : 0,80 € ;
- par demi-heure suivante : 1,20 €

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M DERU, MME BONNEFOND, MME CASSANY, MME GUILLEMOT, M BOBIGEAT, M LAGREE, Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – AERODROME – Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan par la société Aéro Tandem Celtic Ltd exerçant une activité professionnelle de parachutisme

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme

DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME) **et 7 voix CONTRE** (Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER)):

- 1) d'approuver l'adoption du tarif de 1 250€/an (calculé au prorata temporis pour 2015 : soit 625€) pour l'utilisation, par la société Aéro Tandem Celtic Ltd, de l'aérodrome de Dinan dans le cadre d'une activité professionnelle de parachutisme ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M LE BORGNE, M BRUNET, M JOUINEAU, M HELLIO, MME MEUNIER, M DERU et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°7 - AERODROME – Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan par la société Héliberté exerçant une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUINEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME)) **et 7 voix CONTRE** (Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER)):

- 1) d'approuver l'adoption du tarif de 1 000€/an (calculé au prorata temporis pour 2015 : soit 500€) pour l'utilisation, par la société Héliberté, de l'aérodrome de Dinan dans le cadre d'une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part MME LAISNE, M LE BORGNE et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°8 – ENVIRONNEMENT – Evènement Nature en Villes

Rapporteur : Mr le Maire

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** (Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER) ne prenant pas part au vote, l'évènement ayant déjà eu lieu) :

- 1) de répartir les frais relatifs à l'évènement Nature en Villes entre les communes participantes, suivant un critère de population, de la manière suivante :

- Dinan : 70%
- Léhon : 15%
- Lanvallay : 15%

2) d'autoriser Mr le Maire à signer la convention correspondante avec les communes de Léhon et Lanvallay.

La discussion à laquelle prirent part Mr le Maire, MME MEUNIER et M BERTIER figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – ENVIRONNEMENT – Désherbage alternatif

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de donner son accord de principe à l'achat de matériel permettant un désherbage mécanique des aires sablées et des bords de trottoirs, sans recours aux produits phytosanitaires (deux désherbeurs à tracteur et un désherbeur autotracteur) ;
- 2) de solliciter du Conseil Régional et de l'agence de l'Eau Loire Bretagne, l'attribution de subventions pour ces acquisitions.

Affaire n°10 – AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

Rapporteur : Cécile PARIS

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'adopter l'ensemble des tarifs des actions éducatives du service Culture et patrimoines, avec effet au 1^{er} septembre 2015, ainsi :

TARIFS SCOLAIRES								
Appliqués à partir du 1er septembre 2015								
<u>Intervenants : guide-conférenciers</u>			Ecole Primaire de DINAN		Autres établissements		groupes scol. de langues étrangères	
	Mode de taxation	Tarif	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Visites / ateliers	par élève	Tarif plein	gratuit	gratuit	3,1	3,5	4	4
	par élève	Tarif réduit	gratuit	gratuit	2	2	3	3
Journée découverte	groupe de 30	Tarif plein	gratuit	gratuit	250	250	320	320
	groupe de 30	Tarif réduit	gratuit	gratuit	212	212	284	284
Mise à disposition salle pour déjeuner	Forfait		-	gratuit	-	15	-	15
<u>Intervenants : artistes, artisans professionnels</u>								
	Mode de taxation	Tarif	2014	2015	2014	2015		
Ateliers artistiques	par élève / par h	Tarif plein	3,5€/h	3,5€/h	3,6€/h	3,6€/h		

Affaire n°11 – AFFAIRES SCOLAIRES – Travaux dans les écoles – Demande de subvention

Rapporteur : Brigitte BALAY

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de donner son accord à la réalisation de travaux :
 - au groupe scolaire de la Garaye, révision des couvertures (ardoises, crochets et zinguerie) ;
 - au groupe scolaire des Fontaines, révision générale des toitures et remplacement de pavés de verre ;
 - au groupe scolaire de la Ruche, travaux d'amélioration thermique du préau de l'école élémentaire et du bardage extérieur ; travaux de changement d'ouvertures (portes et fenêtres) de salles de classe ;
- 2) de solliciter du Conseil départemental l'attribution de subventions pour les travaux à réaliser ;
- 3) d'autoriser Mr le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries extérieures.

Affaire n°12 – TRAVAUX – Place du Champ – Pose de bornes électriques pour le marché hebdomadaire

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) d'approuver le projet d'installation d'une borne électrique escamotable présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie 22 qui s'élève à la somme de 12 000€HT ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à verser à celui-ci la participation correspondante de la Ville.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER, M BOBIGEAT, MME BONNEFOND et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°13 – PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs – Création et suppression d'emplois

Rapporteur : Bernard LAGREE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de créer un poste de gardien de police municipale avec effet au 1^{er} septembre 2015 ;
- 2) de renouveler le poste de chauffeur de bus, emploi de non permanent à temps complet, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2015 et de l'assimiler au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti sis rue Chauffepieds à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de vendre l'immeuble bâti, sis rue Chauffepieds, cadastré AR n°376, d'une contenance de 86m² et l'immeuble d'une surface totale de 240 m², au prix de 200 000€. Les offres étant à remettre en l'étude de Me Allot-Ranc à Dinan ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Me Allot-Ranc, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

La discussion à laquelle prirent part M BERTIER et Mr le Maire figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de vendre l'immeuble bâti situé à l'aérodrome, cadastré sur la commune de Trélivan, section B1 n°133p, d'une contenance de 1 291m² ainsi que le hangar de 723m² à la SCI Emeraude Aviation dont le siège social est à l'aéroport de Pleurtuit, au prix net vendeur de 30 000€ (trente mille euros)
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte de vente en l'étude de Mes Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.
- 3) de préciser que l'acquéreur aura la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à l'acte sous quelque forme que ce soit.

La discussion à laquelle prirent part M LE BORGNE ET M DERU figure en son entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°16 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain situé 5 rue Michel à Dinan

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de vendre le terrain sis 5 rue Michel à Dinan, cadastré AB 138, pour une contenance de 90m², au prix de 20 000€. Les offres étant à remettre en l'étude de me Gautreau-Le Gall, notaires à Dinan ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte de vente, avec le plus offrant, en l'étude de Mes Gautreau-Le Gall, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°17 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente à Dinan Communauté d'un terrain situé aux Combournaises

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de céder la parcelle cadastrée section AH 51, d'une contenance d'environ 8m², pour un prix total de 10€ (dix euros) ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte qui sera réalisé en la forme administrative, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°18 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un ancien chemin communal route de Dinard à Mr et Mme ROULLE

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de céder une partie du chemin communal, situé au 54/56 route de Dinard, cadastrée AI 409, pour une surface d'environ 81m², à Mr et Mme Roullé au prix total de 1 000€ (mille euros) ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte, en l'étude Gautreau-Le Gall de Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°19 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un terrain communal 2Bd André Aubert à Mr et Mme ROUILLE

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de céder la bande de terrain communal d'une surface de 25 m² sur la parcelle cadastrée AI 576 à Mr et Mme Rouillé, au prix total de 300€ (trois cent euros) ;
- 2) d'autoriser Mr le Maire à conclure l'acte, en l'étude de maître Allot-Ranc à Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

Affaire n°20 – AFFAIRES IMMOBILIERES – Echange de terrain Ville - ADAPEI

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de céder à l'ADAPEI, une partie du chemin communal reliant la rue des Vergers à la rue du 18 juin 1940, pour une surface de 3 508m² ;

- 2) d'acquérir de l'ADAPEI un terrain de 3 510m² pour assurer la continuité du chemin ;
- 3) d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte authentique correspondant, sous forme d'échange sans soulte, tous les frais relatifs au réaménagement des lieux étant à la charge de l'ADAPEI, en l'étude de Me Simon, notaire à st-Briec. Les frais étant à la charge de l'ADAPEI.

Affaire n°21 – AFFAIRES IMMOBILIERES –Aérodrome de Dinan - Echange de terrains Ville - Ferrand

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) de céder à Mme Simone Ferrand, la parcelle cadastrée, sur la commune de Trélivan, section B 2165, d'une contenance de 722m² ;
- 2) d'acheter à Mme Simone Ferrand la parcelle cadastrée, sur la commune de Quévert, section AZ 37, d'une contenance de 560m² ;
- 3) d'autoriser Mr le Maire à signer l'acte authentique correspondant, sous forme d'échange sans soulte, en l'étude de Me Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais étant à la charge de la Ville.

Affaire n°22 – DENOMINATION DE VOIE - Allée de la Tour d'Avaugour

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'adopter la dénomination *Allée de la Tour d'Avaugour* pour la voie privée qui desservira le lotissement en cours de réalisation sur la parcelle cadastrée AK 633, situé rue de la Garaye.

Monsieur le Maire lève la séance.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2015**

Maxime Sachet fait l'appel

Monsieur le Maire

Anne-Cécile est excusée, elle a donné son pouvoir à Bruno Bertier. Nous la félicitons, elle est maman d'Héliaz.

Merci à tous, quelques informations avant de passer à l'ordre du jour. D'abord des remerciements d'associations auxquelles nous avons versé des subventions, du salon du mariage, de l'ADALEC (qui gère l'aumônerie de l'enseignement public), des restos du cœur, de la ligue des droits de l'homme, d'un enfant dans la ville, de l'ADAPEI, de l'association Part'âge, de l'aéroclub et de l'association Anim'âge. Désolé pour le changement de date du conseil municipal, qui s'explique essentiellement par le contrat de ville, l'affaire que nous allons voir en numéro 1. Il fallait impérativement valider le contrat de ville avant la fin du mois de juin, il n'était pas prêt pour passer au conseil municipal qui était prévu initialement au mois de mai, c'est la raison pour laquelle nous avons décalé ce conseil municipal.

Toutes mes félicitations aussi à Didier Déru qui a été élu Président du Syndicat Mixte du Pays de Dinan. Avec Brigitte Balay qui est aujourd'hui Vice-Présidente du Conseil Départemental, je me réjouis à titre personnel et en tant que Maire, que des élus dinannais exercent des fonctions importantes sur le territoire du pays de Dinan. Tous mes compliments pour cette élection.

Je souhaite aussi informer le conseil municipal qu'Anne-Sophie Guillemot exercera désormais la fonction de porte-parole du groupe de la majorité municipale.

Dernière information, un nouveau conseil municipal pourrait avoir lieu fin juin, sans doute avant le 30 juin, selon que l'on déroge ou non au droit commun en ce qui concerne le FPIC (fond de péréquation intercommunal), car si nous dérogeons au FPIC, il nous faut impérativement passer devant le conseil municipal, les règles sont ainsi faites, il faut la majorité des 2/3 du conseil communautaire et la majorité des conseils municipaux pour pouvoir déroger aux règles de droits communs du FPIC. Autre précision, il faut que les délibérations des conseils municipaux interviennent après celles du conseil communautaire. M. Déru.

Monsieur Didier Déru

Monsieur le Maire, d'abord merci pour vos félicitations républicaines, et sincères je les sais. S'agissant des problèmes d'approbation, on en a aussi au comité syndical puisque l'on doit approuver le contrat région-pays et toutes les communautés de communes n'ont pas encore délibéré et je crois malheureusement que la nôtre va encore être la dernière à délibérer le 29. Tant et si bien qu'il faut un comité syndical après, la date retenue aujourd'hui qui est la « moins pire » est le 30. Je m'étais rapproché de Michel Fromont qui m'avait laissé entrevoir une possibilité.

Monsieur le Maire

Je suis tout à fait d'accord, mais alors là, il y a vraiment un problème. Parce qu'on ne peut pas délibérer avant le conseil communautaire sur le FPIC. Il faut que le conseil communautaire avance sa date de délibération. Vraisemblablement le conseil municipal ne se fera pas à 20h00, il aura lieu avant, mais le conseil syndical aura lieu à quelle heure ?

Monsieur Didier Déru

18h30 dans cette salle.

Monsieur le Maire

Très bien, nous ferons ça ensemble. Il faut que l'on regarde. De toute façon, le conseil municipal ne se réunit que dans l'hypothèse où nous dérogeons au droit commun. Au vue de la commission des finances de Dinan Communauté hier soir, ça n'est pas sûr. S'il n'y a pas de dérogation au droit commun, il n'y a pas lieu de réunir le conseil municipal, même si selon toutes vraisemblances, je réunirai un conseil municipal début juillet pour une ou deux affaires. Voilà pour les informations que je souhaitais communiquer au conseil. Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, je vous informe aussi que je retire l'affaire numéro 16 de l'ordre du jour, il s'agit de la vente d'un terrain sur la commune de Léhon, pour complément d'informations, qui passera à une date ultérieure en fonction de l'évolution de ce dossier.

Monsieur Bruno Bertier

Je peux me permettre. Je pensais que dans les questions diverses, vous alliez nous parler d'un sujet, on en a longuement parlé dans la presse locale sur votre réflexion et là je vous rejoins, par rapport aux nombreuses dégradations qu'il y a eu dans les rues de Dinan ces dernières semaines, sur la réflexion du conseil municipal, que vous la majorité vous aviez sur les caméras de surveillance. Est-ce que vous avez des choses à nous dire ?

Monsieur le Maire

Je vous propose que nous en parlions puisque nous allons parler tout à l'heure de la création d'un poste de policier municipal et que nous abordions ce sujet à cette occasion, sachant qu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal et qui le sera le jour où nous aurons pris la décision d'installer de la vidéo-protection sur le territoire de la ville. Mais je vous propose que nous évoquions ce sujet à l'occasion de l'affaire, on pourra étendre sur ces problèmes de sécurité publique. Est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 7 avril 2015 appelle de votre part des observations, des demandes de modifications ? Mme Missir.

Madame Stéphanie Missir

Je souhaite revenir sur l'intervention de Mme Paris lors du dernier conseil municipal, celui du 7 avril. Le conseil municipal où pour mémoire, je n'étais pas présente car j'étais souffrante, me citer dans ce contexte, c'est faire preuve d'un manque total d'élégance. Les remparts ont donc chuté dans la nuit du 1^{er} au 2 mars 2015, vous avez dit lors de ce conseil municipal que je souhaitais abattre ces remparts, propos que j'aurais tenus lors de la commission patrimoine et culture. Or cette commission s'est tenue le 25 février, date à laquelle les remparts n'étaient pas à l'ordre du jour. Vous avez dit ensuite par presse interposée, que je ne souhaitais pas reconstruire ce rempart qui avait chuté afin d'accroître la luminosité sur la rue du Général de Gaulle, propos que j'aurais tenus lors de nos échanges au moment de la tenue du bureau de vote le 22 mars. Revenons à cet échange, il a bien été question de remettre en état les remparts et nous avons conclu sur l'organisation de la fête des voisins, puis nous avons parlé de nos enfants. Moi non plus, je ne suis pas dans votre tête comme vous l'avez dit au journaliste, je ne sais comment une conversation bien construite et argumentée, a pu se transformer en cette phrase lapidaire ? Je peux donc vous dire que vos propos portent atteinte à mon honneur, je vous demande donc de les retirer et de retirer donc ce que vous avez dit lors de ce dernier conseil municipal.

Madame Cécile Paris

Non, je ne retirerais pas ces propos puisque c'était la vérité, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci. Je vous propose que nous passions à l'ordre du jour, l'affaire numéro 1 appelle l'examen du contrat de ville. La parole est à Elisabeth Cassany qui a suivi ce dossier avec compétences et en

s'investissant pleinement dans ce dossier qui est un dossier difficile, délicat, où il a fallu mobiliser les acteurs et les habitants.

AFFAIRE N°1

POLITIQUE DE LA VILLE – Contrat de Ville

Rapporteur : Elisabeth CASSANY

La loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, constitue le nouveau cadre de la politique de la Ville.

Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle s'applique sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Les quartiers prioritaires sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

- un nombre minimal d'habitants (1 000) ;
- un écart de développement économique et social. apprécié par un critère de revenu des habitants. (inférieur à 11 600 euros pour les Côtes d'Armor)

1 300 quartiers prioritaires ont été définis par l'Etat à l'échelle nationale. Pour Dinan, le quartier de la Bretonnière, de Lécuyer et des Essarts a ainsi été retenu, fin 2014. Il totalise une population de 1400 habitants, pour un revenu médian annuel de 8 300 euros.

Cette nouvelle politique de la ville vise, selon les dispositions de la loi du 21 février 2014, à :

- lutter contre les inégalités ;
- garantir l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ;
- agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi ;
- agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé, favoriser l'accès aux soins ;
- garantir la tranquillité des habitants ;
- favoriser l'intégration des quartiers dans leur unité urbaine (transports, mixités, offre commerciale...) ;
- promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;
- reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;
- concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations.

Cette politique se traduira par des contrats qui seront conclus entre l'Etat, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), les communes concernées, et seront signés par les Conseils Départementaux, les Conseils Régionaux.

Ils se développeront autour de trois axes :

- la cohésion sociale ;

- le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- le développement économique et l'emploi.

S'y ajoutent les axes transversaux que sont : l'égalité homme-femme ; la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Le pilotage de cette politique s'articule de la manière suivante :

- le rôle de l'EPCI : le diagnostic du territoire; la définition des orientations; l'animation et la coordination des contrats de ville; la mise en oeuvre des actions définies par le contrat de ville qui relèvent de sa compétence ;
- le rôle de la Commune : partie prenante à la gouvernance du contrat (comité de pilotage, ...), la mise en oeuvre des actions qui relèvent de sa compétence ;
- le rôle de l'Etat: la participation à la définition de la stratégie; la mobilisation des politiques relevant de son champ de compétence; la négociation d'engagements en faveur des quartiers prioritaires auprès des autres partenaires.

Ces contrats sont élaborés, suivant une démarche participative, associant divers partenaires (associations, bailleurs sociaux, services de l'Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires,) et aussi les habitants, à partir d'un diagnostic partagé. Un conseil citoyen doit ainsi être constitué.

Son rôle est de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Pour Dinan, cette démarche participative et de co-construction du contrat de ville s'est traduite par :

- 38 entretiens semi-directifs avec les acteurs et les institutions ;
- 3 réunions publiques, les 7, 8 et 28 janvier 2015 ;
- 1 réunion d'acteurs locaux le 27 janvier 2015 ;
- 10 réunions des 3 groupes de travail thématiques (habitants, acteurs locaux, institutions) entre le 9 février et le 15 mars 2015, sur la cohésion sociale, le cadre de vie et le développement économique ;
- 3 réunions du comité de pilotage les 9 janvier, 10 avril et 1er juin 2015.

Le Conseil citoyen, constitué de 12 habitants titulaires et de 4 suppléants, désignés par tirage au sort à partir de l'ensemble des adresses, et de 9 acteurs locaux, s'est réuni 4 fois depuis le 2 avril, date de son installation.

De toutes ces consultations, il en est résulté d'une part, un diagnostic partagé et d'autre part un projet de contrat de ville qui figure en son entier en annexe du présent rapport.

A noter que les contrats doivent être signés la 1^{ère} semaine de juillet.

Pour ce qui concerne le financement des actions prévues au contrat, les aides sont de deux ordres :

- les crédits spécifiques de l'Etat alloués à la politique de la Ville ; ils ne sont alloués que pour les actions relevant du fonctionnement ; pour Dinan, ils s'élèveraient à 63 000 € pour 2015;

- les crédits de droit commun résultant des dispositifs classiques.

La mise en oeuvre des actions prévues au contrat de ville pourrait être accompagnée par une personne *adulte-relais*, dont les missions sont :

- accueillir, écouter, concourir au lien social dans une association ou un équipement de proximité;
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre services publics et usagers ;
- améliorer et préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations, renforcer la fonction parentale ;
- aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne ;
- renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

L'Etat accorde une aide financière de 17 538,40 € par an pour la création d'un tel poste à temps complet, dont la durée minimale est de trois ans. Les conditions de recrutement sont : être âgé de plus de 30 ans ; être sans emploi ou bénéficier d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi ; résider dans un quartier prioritaire. Dinan Communauté pourrait aussi être sollicité. Le coût annuel du poste, assimilé au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, est estimé à 30 000€.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

- subvention de l'Etat : 17 538€
- reste à financer : 12 462€ soit :
 - Participation de Dinan Communauté (50%) : 6 231€
 - Ville de Dinan (50%) : 6 231€

*
* *

Suite aux réunions du comité de pilotage en date du 9 janvier, 10 avril et 1er juin 2015 ;

Suite à la réunion de la commission des affaires sociales en date du 18 mai 2015 ;

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter les dispositions du projet de contrat de ville, telles qu'elles figurent en annexe;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat ;
- 3) de décider la création d'un emploi d'adulte relais, par référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe ;
- 4) d'autoriser M. le Maire à conclure la convention correspondante avec l'Etat ;
- 5) de solliciter de Dinan Communauté une participation financière pour le financement du poste d'adulte-relais à hauteur de 50% de la dépense restant à financer après la subvention de l'Etat.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter ces dispositions.

Hervé Prié et Marie-Agnès Richard présentent le contrat de ville.
Elisabeth Cassany présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Merci Elisabeth. Autre chose à ajouter ?

Madame Elisabeth Cassany

Non, parce qu'on en a parlé lors des réunions, c'est un dossier qui est très lourd et si on parle toujours de la même chose, ça devient redondant, on préfère que vous nous posiez des questions et on est prêt à vous répondre.

Monsieur le Maire

Avant de vous laisser la parole, un petit mot d'introduction. C'est la première fois que l'on rentre dans la politique de la ville, tout simplement parce que les critères d'éligibilité de la politique de la ville ont évolué, puisque la loi récente de 2014 a revu ces critères d'éligibilité ce qui fait que des quartiers qui étaient hier prioritaires sortent de la politique de la ville, d'autres qui ne l'étaient pas entrent dans la politique de la ville. Deuxième précision, il faut savoir aussi qu'il y a plusieurs degrés dans la politique de la ville et qu'en fonction du degré que l'on atteint, on mobilise plus au moins la totalité des crédits disponibles. Troisième remarque, il n'y a pas de crédits spécifiques qui sont attachés à la politique de la ville, il faut bien que nous en soyons conscients, il s'agit avant tout notamment en investissement de mobiliser les crédits de droits communs des collectivités, c'est-à-dire de la ville, de l'intercommunalité, du conseil départemental, du conseil régional et les crédits au droit commun de l'Etat. C'est-à-dire que l'Etat ne crée pas une ligne supplémentaire pour accompagner la politique de la ville, il offre la possibilité aux quartiers qui sont éligibles de mobiliser des crédits, je pense notamment pour ce qui est du fonctionnement et les actions qui vous ont été présentées relèvent du fonctionnement. Vous savez que nous avons bénéficié précédemment, il y a quelques années de cela des crédits de l'ACCES, notamment pour financer notre programme de réussite éducative que nous avons perdu, mais néanmoins la ville avait continué à porter seule ce dispositif, aujourd'hui nous réintégrons seuls le dispositif de l'ACCES. Nous sommes bien là, sur de la co-construction, c'est-à-dire l'esprit du texte de loi est celui-là, c'est-à-dire que ça n'est pas à nous élus, d'imposer le contrat de ville et son contenu. C'est aux habitants de s'approprier ce dispositif avec notamment les acteurs sociaux qui interviennent sur le territoire et tous les ateliers qui ont été organisés autour des trois thèmes qui vous ont été présentés, passent bien par de la co-construction. L'objectif est d'écouter la parole des habitants et partant de là de monter ce contrat de ville et le programme d'actions, l'esprit de la loi est celui-là, il ne peut pas y avoir de contrat de ville si ce contrat de ville est élaboré uniquement par les élus que nous sommes, il passe nécessairement par une mobilisation des habitants. Enfin, maintenant, il va falloir faire vivre ce contrat de ville pour faire vivre ce contrat de ville, nous allons maintenant bénéficier de l'aide

d'un chargé de missions, nous en avons délibéré en 2014, en la personne de Xavier Lebrun qui a terminé sa mission comme c'était convenu car je vous rappelle que nous l'avons recruté pour six mois, les six mois viennent de s'achever, il vient de terminer fin de semaine dernière. Aujourd'hui, il nous faut faire vivre ce contrat de ville et c'est la raison pour laquelle il vous est proposé de recruter un adulte relais, qui doit nécessairement habiter dans un quartier qui est éligible à la politique de la ville, pas nécessairement dans ce quartier-là, il peut habiter dans un quartier d'une autre ville, mais il faut que ce quartier soit éligible à la politique de la ville. Vous constaterez aussi que ce poste est fortement accompagné par l'Etat et Dinan Communauté nous accompagnera dans le financement de ce poste. Enfin dernier point, c'est l'intercommunalité qui porte la politique de la ville, alors même si nous nous sommes un cas particulier, à la différence de Saint-Brieuc ou, plusieurs villes de l'agglomération briochine sont éligibles à la politique de la ville, il n'y a pas seulement la ville de Saint-Brieuc. Nous, il n'y a qu'un quartier de la ville de Dinan qui est éligible à la politique de la ville, mais néanmoins le Président de l'intercommunalité sera signataire du contrat de ville au même titre que le Maire ou que la Directrice générale de Dinan Habitat, puisque le bailleur social est bien évidemment fortement impliqué dans la politique de la ville, je vous rappelle que 90% de logements concernés sont des logements sociaux, propriété de Dinan Habitat. Voilà la présentation que je voulais faire, en remerciant à nouveau pour leurs investissements Elisabeth qui s'est particulièrement investie sur ce dossier, Hervé Prié, Marie-Agnès Richard, j'associerai Xavier Lebrun qui n'est pas là puisqu'il a quitté ses fonctions, qui a fait preuve d'un investissement tout à fait intéressant sur ce dossier, puisqu'il a rencontré les habitants, il les a interrogés, il a co-rédigé le contrat de ville qui vous est présenté ce soir.

Madame Stéphanie Missir

1300 communes bénéficiant de la politique de la ville, dont 100 communes qui en bénéficient pour la première fois et c'est le cas chez nous à Dinan. Cela signifie que nous répondons comme les autres aux critères de pauvreté, Najat Vallaud-Belkacem a dit : « si la réalité de la pauvreté en France, loin d'être cantonner au territoire périphérique des grandes villes qui apparaît ainsi au grand jour ». Le contrat de ville sera conclu à l'échelle de notre agglomération, Dinan Communauté, c'est sur ce contrat de ville que l'on nous invite à nous pencher ce soir, mais ce contrat de ville ne concerne pas que notre quartier prioritaire, le quartier l'Ecuyer, Bretonnière, les Essards, il nous concerne tous, habitants et habitantes de Dinan, car c'est à ce niveau que la promotion de la mixité sociale peut se construire, autour des trois problématiques citées, nous nous devons d'élaborer la politique de la ville, de notre ville, celle de demain. Je tiens tout d'abord à saluer le travail qui a été conduit par les services de la ville et les élus présents sur ce dossier. Nous ne devons en effet pas oublier que nous venons d'entrer dans ce dispositif. Cependant, lors de l'élaboration de ce contrat de ville, il n'a pas été fait mention de la clause du territoire le plus favorisé, cette question a été posée en commission action sociale, et le présent contrat n'apporte pas de réponse. Je vais encore citer Mme la Ministre, « la nouvelle politique de la ville ne peut pas se cantonner à faire des quartiers prioritaires des quartiers ordinaires. Elle doit en faire des quartiers exceptionnels dotés d'un pouvoir d'attraction ouverte pour la mixité sociale Il s'agit donc et je cite pour les élus locaux et pré-signataires des contrats de ville, d'identifier sur le territoire plus large de l'agglomération, l'excellence et les atouts du territoire le plus favorisé pour en faire bénéficier les territoires prioritaires et élever le niveau d'attractivité de ces derniers ». Nous n'avons pas vu conduire d'analyses sur les autres quartiers de notre territoire, ce point sera-t-il traité ultérieurement ? De la même façon, nous ne retrouvons pas dans le présent contrat les orientations de la circulaire du 21 mai 2015, je cite : instructions relatives à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville. Cette circulaire précise que le volet culturel doit s'élaborer à partir d'un diagnostic qui doit identifier les équipements culturels du territoire, pas uniquement du quartier prioritaire, mais de l'ensemble de son territoire, celui de Dinan, celui de la communauté de communes. Nous devrions donc trouver dans le contrat la mobilisation d'au moins un établissement public national ou d'un équipement culturel labélisé ou financé par la DRAC. Ce point sera-t-il traité ultérieurement ? Il est aussi fait référence dans cette circulaire, des partenariats avec France bleue et France 3, partenariats qui doivent

permettre de développer des actions d'éducation aux médias, à la formation et au numérique. Ce point sera-t-il traité ultérieurement ? Idem pour le développement des médias de proximité et participatifs, sur lequel nous devons porter une attention particulière. Ce point sera-t-il traité ultérieurement ? Je pourrais poursuivre en reprenant le soutien à la création d'entreprises, avec les 400 000 000€ qui seront mobilisés au niveau national, avec des investissements dans les zones d'activités et le renforcement des fonds propres aux entreprises. Avons-nous mobilisé ce dispositif ? Ce point sera-t-il traité ultérieurement ? Il est vrai que convier le 21 mai pour un comité de pilotage le 1^{er} juin, il est difficile d'être présent lorsque nous sommes salariés, et de faire part de l'ensemble de ces remarques. Il est vrai que convier à la commission action sociale, il est difficile d'entendre que les remarques que nous avons pu formuler dans le sens du respect de l'esprit de la loi n'ont pas été pris en compte. Nous voterons pour les dispositions du contrat de ville malgré nos questionnements, car ce contrat de ville est une chance pour le quartier Bretonnière, l'Ecuyer et les Essards, mais aussi pour notre ville. Nous voterons pour la création d'un emploi d'adulte relais car ce contrat de ville aura besoin d'une personne pour animer la mise en œuvre, mais des questions restent en suspens sur lesquelles nous attendons des réponses.

Monsieur le Maire

Monsieur Déru

Monsieur Didier Déru

Merci M. le Maire. Je vais laisser Mme Vallaud-Belkacem au Ministère pour revenir dans les quartiers qui nous préoccupent. J'ai une question pratico-pratique, sur les conditions de recrutement. Est-ce que l'on a une marge de manœuvre pour recruter quelqu'un du quartier prioritaire ? Parce qu'autant M. le Maire l'a dit tout à l'heure dans l'agglomération Briochine, il y a plusieurs quartiers prioritaires dans plusieurs villes, on peut éventuellement comprendre que ce soit quelqu'un d'un autre quartier prioritaire qui vienne travailler sur le site de Saint-Brieuc, autant sur Dinan, il me semblerait quand même utile et pragmatique que ce soit un résident du quartier qui le connaisse qui puisse être recruté. Quelles sont nos marges de manœuvre par rapport à ça ? Mais autant faire ce peu, ce serait quelque chose de pragmatique et efficace.

Monsieur le Maire

Je souscris à cette proposition, le recrutement est de la responsabilité du Maire. On peut bien évidemment, sans l'écrire, avoir un regard attentif sur des personnes qui seraient originaires de ce quartier.

Madame Camille Meunier

Lors de la dernière commission finances, on avait sollicité sur des actions de juin à décembre, une identification des actions qui étaient nouvelles et de celles qui étaient de l'ordre de la valorisation des actions, on va dire déjà en cours et qui étaient valorisées dans ce sens. Est-ce qu'il est possible d'avoir cette précision s'il vous plait ?

Madame Marie-Agnès Richard

Au niveau des actions qui sont déjà en cours, plus particulièrement sur le volet éducatif, il y a des actions anciennement « programme de réussite éducative » qui n'étaient plus éligibles dans ce cadre-là, du coup elles pouvaient être basculées sur le contrat de ville. Autrement, il s'agit d'actions nouvelles, sachant qu'il y a des actions qui sont un peu difficiles, qui ont vraiment des actions transversales au niveau du centre social, qui a déjà des actions d'accompagnement, mais là, il s'agit d'accompagner spécifiquement le conseil citoyen et les habitants du quartier.

Monsieur le Maire

Ce qu'il faut bien préciser, c'est que la ville de Dinan n'a bien évidemment pas attendu d'être rentrée dans le dispositif de la politique de la ville pour mettre en place un certain nombre d'actions. J'ai cité tout à l'heure, le programme de réussite éducative, dont s'occupe aujourd'hui Brigitte. La ville de Dinan a mis en place un programme de réussite éducative, a mis en place un certain nombre d'actions sur le quartier, je pense à la résidentialisation du quartier de la Bretonnière, sans pour autant être éligible à la politique de la ville et donc sans avoir la possibilité de mobiliser des fonds de l'Etat. La résidentialisation de la Bretonnière qui a été co-portée par Dinan Habitat et par la ville de Dinan, a été entièrement financé par les fonds propres du bailleur social et de la collectivité, à aucun moment l'un et l'autre n'ont bénéficié de fonds de l'Etat pour améliorer le cadre de vie des habitants. On pourrait évoquer aussi la restauration de la place de la Saint-Jean, ou les efforts que fait Dinan Habitat par exemple pour inciter les commerces à s'installer dans ce quartier, notamment eu égard des tarifs des baux des montants des loyers qui y sont pratiqués et qui n'ont strictement rien à voir avec ceux qui peuvent être pratiqués dans le centre-ville. Tout simplement, parce que la volonté du bailleur social, c'est bien de maintenir une activité au cœur de ce quartier. Je dirais que les habitants s'accordent à reconnaître, c'est ce qui ressort des débats qui ont pu avoir lieu, Elisabeth tu le confirmeras, il s'agit d'un quartier agréable, un quartier où il fait bon vivre, qui certes à des problèmes, des difficultés, notamment des difficultés sociales économiques que l'on ne peut pas nier, il y a en effet là, des situations de grande pauvreté, aujourd'hui d'ailleurs dans l'ensemble du parc social au niveau national. Tout simplement parce que je dirais que vous savez depuis quelques années que les conditions d'attribution de logements sociaux ont évolué, et que le profil des personnes qui sont accueillies dans les logements sociaux, à parallèlement aussi évolué, donc ça il faut en tenir compte et bien évidemment cela concerne aussi la ville de Dinan et impacte nos politiques publiques, c'est un élément dont il faut tenir compte dans notre contrat de ville. Faisons attention aussi de ne pas stigmatiser ce quartier. Où je suis d'accord avec ce que vous avez dit Mme Missir, c'est que le développement de ce quartier ne peut être porté qu'à l'échelle de la ville toute entière, c'est-à-dire qu'on ne peut pas avoir une vision qui soit uniquement orientée sur les quartiers. Tout simplement parce que nous vivons dans une ville qui est très ramassée, où il est facile de se déplacer et l'objectif est aussi de faire profiter tous les habitants de ce quartier de toutes les infrastructures sportives et culturelles qui peuvent exister sur le territoire de la ville de Dinan ou de Dinan communauté. C'est cette notion de quartier vécu qui a été aussi explicité par la loi, c'est-à-dire que le quartier vécu n'est pas seulement les limites du quartier qui est éligible à la politique de la ville, ce sont aussi toutes les infrastructures, tous les services publics qui sont utilisés, qui profitent aux habitants de ce quartier. Donc je crois que le fait d'être éligible à la politique de la ville c'est un moyen supplémentaire pour nous permettre d'assurer la requalification et le développement de ce quartier, d'accompagner les habitants notamment ceux qui sont en situation difficile mais pas seulement, et d'ouvrir encore davantage la ville sur ce quartier et le quartier sur la ville, de façon à ce que les liens se resserrent entre l'un et l'autre. Moi, c'est l'avantage que je vois dans la politique de la ville, maintenant soyons pragmatiques, faisons attention aussi aux déclarations. Il faut co-rédiger avec les habitants, avec les acteurs du territoire, notamment les travailleurs sociaux, pas seulement, aussi avec les représentants du Conseil Régional, la Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la politique de la ville a participé à nos comités de pilotage, du Conseil Départemental et bien évidemment les services de l'Etat. Il faut reconnaître que le Sous-Préfet a été acteur, très partie prenante dans la rédaction, dans l'élaboration de ce contrat de ville. Il a fallu passer par les fourches caudines de l'Etat, pour ce qui est du contrat de ville, qui conserve une partie de la maîtrise de l'opération. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Christine.

Madame Christine Laisné

Merci M. le Maire. J'aurais deux, trois réflexions et questions concernant les informations qui figurent dans le tableau. A la ligne « accompagner la participation », on voit que le centre social fait l'objet de financement, il me semblait que le centre social avait déjà pour mission de soutenir les initiatives de la

structuration des projets, est-ce que c'est un financement supplémentaire ou est-ce que c'est inclu dans le fonctionnement du centre social ? Je vous rappelle que le centre social est financé à 50% par la ville de Dinan.

Madame Elisabeth Cassany

Non, on le marque dans les budgets, mais c'est une valorisation. Donc on ne re-subventionne pas.

Madame Christine Laisné

D'un service qui existe déjà ?

Madame Elisabeth Cassany

Voilà, c'est ça. C'est marqué en petit 1, ce sont des valorisations uniquement.

Monsieur le Maire

Vous avez petit 1, dans les éléments de valorisation.

Madame Elisabeth Cassany

Je reviendrais sur une question qu'a posée Mme Missir.

Madame Christine Laisné

Attends, je n'ai pas fini. Sur le rectificatif concernant ce même tableau, on voit que l'association « Bienvenue », ne figure plus sur l'initiative qui est de promouvoir les droits de l'enfant, c'est une toute jeune association, c'est vrai que c'était l'occasion pour eux d'avoir une subvention supplémentaire et on ne comprend pas bien pourquoi.

Monsieur le Maire

Elle figure néanmoins sur le deuxième tableau, pour l'opération qui s'appelle « le petit Montmartre », tout simplement parce que la première opération qui ne figure plus dans le deuxième tableau avait reçu un avis défavorable du comité technique. Donc le comité de pilotage avait décidé de suivre l'avis du comité technique considérant que c'était une action qui ne s'inscrivait pas dans le cadre de la politique de la ville mais que c'était une association qui concernait le droit commun, l'ensemble de la ville.

Madame Christine Laisné

Je voulais aussi savoir puisque je vois qu'il y a une initiative pour développer le parc de véhicules de prêt, qu'est-ce qu'il en est pour l'initiative du garage solidaire dont on en avait entendu parler l'année dernière sur le quartier ? Ma dernière question, c'est que j'ai du mal à comprendre que le quartier du Clos Basnier, Hermine, Jardins Fleuris où l'on a des populations de même type avec les mêmes genres de difficultés que les autres quartiers dont on fait un contrat. Ils ne figurent pas, moi je crains un sentiment d'exclusion de la ville en général et exclusion du dispositif qui peut donner de l'espoir aux gens.

Monsieur le Maire

Vaste débat, nous avons déjà eu ce débat au conseil municipal qui a lancé l'initiative de la politique de la ville l'année dernière. Tout simplement parce que l'Etat procède sur la technique du carroyage, c'est-à-dire que qu'il prend les résultats INSEE, puis il va procéder à la technique du carroyage et puis la loi dit : qu'il faut qu'il y ait une continuité dans le quartier, il ne peut pas y avoir de séparations entre des espaces qui soient éligibles à la politique de la ville et d'autres qui ne le seraient pas, et il y a les critères de revenus. Dans un premier temps, je le rappelle, que seule la cité de la Bretonnière et une toute petite partie de la cité l'Ecuyer étaient éligibles à la politique de la ville, donc il a fallu aller se battre, négocier

après du Préfet pour obtenir que la totalité de la cité l'Ecuyer entre dans la politique de la ville, mais dans un premier temps la cité l'Ecuyer n'était pas dans la politique de la ville. Par contre, dès lors que l'Etat avait fixé, je dirais les limites, on ne pouvait avoir qu'une augmentation que de 10% par rapport au schéma initial. Ce qui excluait de fait, dès lors que nous faisons entrer la cité l'Ecuyer, ce qui excluait la cité du Clos Basnier, la cité du Clos Niquet ou la cité de l'Hermine, par ailleurs, au vu du revenu des locataires ont été considérées comme n'entrant pas dans la politique de la ville. Alors ce n'est pas la ville qui décide du périmètre, je le répète, c'est l'Etat qui fixe le périmètre. Lorsque j'ai été informé par courrier du Ministère annonçant que nous étions éligibles à la politique de la ville, le courrier était accompagné d'une annexe me disant voilà le quartier qui est éligible à la politique de la ville, et dans ce courrier, il n'y avait que la cité de la Bretonnière.

Madame Elisabeth Cassany

Je voulais répondre. On a fait des visites avec l'Etat et la Région, et bien sûr on a fait des visites à pieds, sous la pluie par tous les temps, on a visité quatre fois le quartier. Une fois dans le premier périmètre, ensuite on l'a revisité pour voir si on pouvait ajouter la cité l'Ecuyer, donc bien sûr, je les ai fait passer par tous les cheminements que je connais de façon à ce que ce soit raccroché le plus possible. De la mairie nous sommes allés là-bas, en passant par la cité du Clos Basnier, du Clos Niquet, et Saint-Charles. Je leur ai demandé s'il n'y avait pas moyen d'inclure ces gens-là, déjà nous n'aurions dû avoir 1 200 habitants, une dame de la Préfecture s'est battue pour que nous ayons les 1 400 habitants, avec la Bretonnière, l'Ecuyer, les Essards, c'est vrai que les Essards est une cité privée, mais comme le cheminement que je leur ai fait prendre, obligatoirement les Essards devaient être dedans, parce qu'ils sont en plein dans la cité qui fait l'échange entre l'Ecuyer et la Bretonnière. Voilà, ça se décide comme ça, pourtant j'ai essayé mais nous avons trop d'habitants. Il faut penser que quand on rentre dans un quartier prioritaire, moi, je saluerai la ville de Guingamp qui est sortie du quartier prioritaire et le but de rentrer dans un quartier prioritaire est au bout de cinq ans de pouvoir en sortir. Cela veut dire qu'au bout de cinq ans, les gens sont mieux, ils ont moins besoin de faire partie du quartier prioritaire, etc. Guingamp en est sortie, ils sont toujours en quartier « veille », mais ils sont quand même sortis du quartier prioritaire et c'est très bien. Le but n'est pas d'être éternellement en quartier prioritaire.

Monsieur Bruno Bertier

Quelques remarques simplement. Merci Mme Cassany, j'aurais fait la même réflexion et vous y avez répondu, je pense en effet, qu'il y a d'autres quartiers qui auraient pu y être rattachés, mais vous y avez répondu. M. Déru, qui se nomme maintenant Républicain, d'un revers de la main a balayé et la Ministre de l'Education Nationale et l'intervention de Stéphanie Missir, mais nous n'avons pas eu de réponse aux nombreuses questions, si vous pouviez répondre aux questions de Stéphanie Missir elles étaient nombreuses, ce serait intéressant. Moi, simplement en conclusion, ce que je pourrais dire au nom du groupe de la minorité, voilà un sujet qui doit dépasser complètement les clivages politiques et qui n'est pas un sujet où l'on doit faire de la polémique. Evidemment nous voterons ce contrat de ville parce qu'il touche et vous l'avez dit M. le Maire avec sincérité, nous parlons de grande pauvreté, de problèmes sociaux économiques, de gens qui sont dans la douleur, dans la souffrance. Ce sont des sujets dont on parle peu ici, et on parle pourtant là de dinannais, alors qu'on parle souvent de notre centre-ville, de nos affaires de patrimoine, de remparts, mais à quelques encablures d'ici, il y a des dinannais qui souffrent et c'est bien que nous en parlons sous cette forme-là et avec le débat de qualité que nous avons ce soir. Malgré tout, je vous ferai deux reproches, n'allez pas chercher plus loin que ça, je pense que nous aurions pu avoir sur la méthode, un travail encore plus collectif entre nous. Une fois de plus, comme il y a deux mois, je vous ai fait la même remarque pour les remparts, je pense que l'ensemble du conseil municipal sur un sujet d'unité, républicain au bon sens du terme, nous aurions tous pu travailler en séance de travail sur ces problématiques, mener des réflexions sur des sujets comme ça. Manifestement, ce n'est pas dans votre ADN, ce travail collectif sur des sujets qui ne sont pas

politiques, je ne désespère pas d'ici la fin du mandat que votre méthode change un petit peu, parce qu'il y a des sujets d'importance comme ça sur lesquels on pourrait travailler un peu plus en collectif, et je pense que ce serait apprécié de l'ensemble des dinannaises et des dinannais en souffrance dont on parle ce soir. La méthode, je pense que nous aurions pu avoir des réunions, les réunions publiques on les a suivies à travers la presse, nous n'y étions pas conviés, voilà, on s'est senti un peu exclus là-dessus, alors que je pense que tous autour de la table, nous pouvons avoir des éléments. Et puis, vous nous avez dit, tout à l'heure que c'était à l'initiative des quartiers et ça ne devait pas être à l'initiative des élus ou de la municipalité, ce qui n'empêche que la municipalité peut être plus participative, plus volontariste et moi, il y a un chiffre qui me dérange un petit peu ce soir, c'est ce qu'on va mettre nous, élus sur la table dans tout ce qui est action de fonctionnement, ce sont 16 144€, je me dis que c'est le minimum, nous aurions pu mettre beaucoup plus sur la table. Tout à l'heure, nous allons voter pour des désherbeuses pour un montant supérieur à celui-là, voilà la ville de Dinan va mettre 16 144€ sur les actions de fonctionnement. J'entends, il y a d'autres actions, mais on pourrait être plus généreux sur ces affaires-là. Nous voterons, j'aimerais avoir si possible quelques réponses sur les questions de Stéphanie Missir et continuons de travailler en équipe si c'est possible sur ces sujets-là, je trouve que ce serait intéressant, c'est un vœu que nous émettons.

Monsieur Didier Déru

Juste deux secondes M. le Maire. C'est vous qui avez placé le débat sur le terrain politique M. Bertier, loin de moi le fait de pouvoir dire que Mme Missir n'avait pas le droit de poser ces questions et de les rejeter d'un revers de main, bien évidemment. Je souhaite que l'on puisse se concentrer sur le sujet, le contrat prioritaire de Dinan.

Madame Elisabeth Cassany

Mme Missir, c'est vrai que vous avez posé beaucoup de questions, et moi, je n'ai pas retrouvé la loi des quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'était trop de questions, en plus vous avez posé une question sur ce qui concerne le culturel etc. Dans le quartier, il se passe des choses culturelles, l'école fait énormément de choses, Mme Laisné a parlé de l'association « bienvenue », elle a quand même l'intention de faire un petit Montmartre, c'est-à-dire de faire une exposition comme à la place du Tertre, bien sûr à l'échelle dinannaise, de faire une exposition avec des tableaux de jeunes amateurs, donc c'est déjà une nouveauté. Lors des conseils citoyens, le but était que les citoyens, ce sont eux qui donnaient les idées, il fallait leur laisser donner leurs idées de leurs priorités. Leurs priorités actuellement, c'étaient des choses simples et comme il ne restait plus que six mois devant nous pour faire des actions, il fallait qu'elles soient simples, je n'ai pas dit pas chères, que l'on pouvait mettre en place rapidement, ça c'était le souhait des habitants. Je ne peux pas répondre à toutes vos questions, vous en avez posé trop.

Madame Stéphanie Missir

Je vais vous donner les orientations. La circulaire du 21 mai 2015 que vous trouvez sur le site du gouvernement.

Monsieur le Maire

Non, attendez, nous n'allons pas refaire un débat juridique. Il y a eu des comités de pilotage qui se sont réunis, il y a eu un travail sur le fond qui a été fourni. Je dirais que c'est un dispositif, je le répète qui est extrêmement encadré, c'est-à-dire qu'il est encadré par les services de l'Etat, un contrat de ville ne se fait pas comme ça. Imaginez, si nous étions hors des cordes, jamais ce contrat de ville n'aurait été validé par les services préfectoraux. Tous les dispositifs existants, tous les textes existants ont été bien évidemment mobilisés pour rédiger ce contrat de ville. Elisabeth.

Madame Elisabeth Cassany

Pour revenir à ce que M. le Maire disait, nous avons eu des réunions thématiques et on en a eu une ou deux fois par semaine, énormément de réunions avec les habitants qui ont été présents de la première réunion que l'on a faite jusqu'à la fin. On a toujours eu des représentants de l'Etat dans chaque réunion thématique.

Monsieur Bruno Bertier

Il y avait combien d'habitants à ces réunions ?

Madame Elisabeth Cassany

Il y avait des fois une vingtaine, des fois une dizaine.

Monsieur le Maire

Je crois qu'en tout, il y a eu une centaine d'habitants.

Madame Elisabeth Cassany

Il y a eu pas mal de gens et ils se sont mis dans des groupes par affinité. Il y en a qui préférerait être à la cohésion sociale, d'autres en cadre de vie. Il est vrai que nous avons plus de monde dans les réunions cadre de vie, parce que ce sont pleins de choses de la vie, mais nous avons eu des gens très fidèles qui sont venus à toutes les réunions, nous en avons fait 38 quand même. Ils ont été très présents et très actifs, c'est un bon point. Pour répondre à Mme Missir, toutes nos réunions thématiques nous les avons fait en février et ça s'est arrêté mi-mars, donc effectivement, on ne pouvait pas avoir la date du 21 mai, puisque nous, tout était fait, donc ça n'est pas la peine de revenir sur cette date.

Madame Stéphanie Missir

Ca n'est pas moi qui reviens dessus, c'est le gouvernement.

Madame Elisabeth Cassany

Et bien, le gouvernement se trompe, parce que nous, tout était prêt avant.

Monsieur le Maire

Ca c'est vrai ! Nous vous l'accordons, le gouvernement se trompe et se trompe souvent.

Madame Elisabeth Cassany

Voilà. Un autre point, Christine a parlé des garages solidaires, on en a parlé en réunion, seulement le problème c'est que c'est une grosse machine à monter et que ça va demander six mois à préparer. C'est vrai que nous, nous allions dans l'urgence. 2015, il y avait des fonds, on préférerait en profiter pour pouvoir faire des actions rapidement, c'est vrai que ça c'était en pour parler mais ce sera fait et on va refaire un appel à projets fin 2015 pour l'année 2016. Nous avons des subventions, il faut pouvoir les utiliser, mais ce sera des choses simples, donc là ce n'est pas le projet sur cinq ans, c'est le projet sur six mois.

Madame Brigitte Balay

Elisabeth dit que c'est pour cette année, je veux rassurer M. Bertier, La ville ne donne que 16 000€ c'est vrai mais c'est pour six mois.

Madame Véronique Bonnefond

C'est aussi pour répondre à M. Bertier. M. Bertier, ça faisait longtemps que nous n'avions pas discuté tous les deux, mais ça n'est pas la somme qui compte, ce sont les actions. Ce qu'on a fait en début de

mandat, Camille Meunier vous nous aviez dit : « allez chercher le co-financement », c'est ce que nous faisons systématiquement et dans cette opération, nous sommes allés chercher le maximum de co-financement que l'on peut avoir, ce qui explique que l'on réduit de tant la part subventionnée par la ville et c'est notre objectif, l'opération va se faire, sauf qu'on y met moins la main à la patte mais on utilise cet argent pour autre chose.

Monsieur Bruno Bertier

Mme Balay, conseillère départementale, je sais lire, je sais que c'était pour six mois, mais même pour six mois je trouve que la somme « service minimum ». Je maintiens ce que je vous ai dit tout à l'heure que ça soit pour six mois, j'avais bien entendu que ce n'était pas pour l'ensemble. Vous noterez que pour six mois 16 000€, nous pouvons faire largement mieux, même si je sais Mme Bonnefond que les finances me regarde de travers, mais on peut mettre un peu plus sur la table, je maintiens ce que je vous ai dit tout à l'heure sans haine et sans reproche.

Madame Anne-Sophie Guillemot

Moi, je voulais juste noter par rapport à la présentation de l'opposition, qu'il est plus facile de voter un dispositif qui est labélisé Ministère et Gouvernement. Je suis sceptique sur les beaux discours que j'ai entendu concernant les dinannais. Je pense qu'il est toujours plus facile de voter ce dispositif quand il est labélisé de votre gouvernement. Voilà, c'était ma petite remarque politique.

Monsieur le Maire

Je vous en prie, revenons à l'essentiel du sujet. Est-ce que nous avons fait le tour du débat ? Attention sur ce sujet aux raccourcis qui sont toujours un petit peu faciles. Je répète ce que j'ai dit, jusqu'à présent le quartier de la Fontaine des Eaux n'était pas éligible à la politique de la ville, ça n'a pas empêché la ville de Dinan de porter des actions au bénéfice des habitants de ce quartier. Il ne faut pas résumer, je dirais la participation de la ville de Dinan aux sommes qui sont mobilisées au titre des actions qui sont cofinancées par l'ACCES. Je vous rappelle que l'accès ne finance qu'une fois l'action faite. Vous pouvez inscrire aussi toutes les actions que vous souhaitez, si elles ne sont pas réalisées, les crédits ne sont parallèlement mobilisés et vous les perdez, mais l'action de la ville ne se résume bien évidemment pas, vous en conviendrez, aux sommes qui sont inscrites sur les tableaux des actions qui ont été prévues. Je vous rappelle toutes les actions qui sont menées par le CCAS sur ce quartier, que nous versons chaque année 400 000€ de subventions d'équilibre au CCAS et dont 80% de l'activité est orientée vers ce quartier. Je vous rappelle toutes les actions que nous menons en lien avec Dinan Communauté en faveur de la petite enfance sur ce quartier, que nous cofinçons le centre social à hauteur de de 110 000€ qui intervient en priorité sur ce quartier, que nous participons à hauteur de 30 000€ au financement de la Chamaille, qui intervient quasi exclusivement sur ce quartier, je dirais que l'espace d'animation de la Chamaille se trouve au cœur de ce quartier et nous ne recevons aucune aide de quiconque pour financer la Chamaille. Je vous rappelle toutes les actions de Dinan Habitat, je vous parlais de la résidentialisation tout à l'heure, résidentialisation qui a été co-portée par la ville de Dinan et par le bailleur social, nous avons mis 50 000€ l'année dernière pour la résidentialisation de la Bretonnière qui demande à être améliorée. Je vous parlais tout à l'heure de l'action de Dinan Habitat, alors que Dinan Habitat n'est pas éligible en rénovation urbaine à la différence de l'office de Guingamp ou de Saint-Brieuc qui bénéficient des fonds en rénovation urbaine pour réhabiliter les quartiers sociaux. Dinan Habitat mobilise ses fonds propres pour réhabiliter ses quartiers sociaux. Au cours de ces trois années, Dinan Habitat a mobilisé 4 000 000€ pour réhabiliter la cité de la Bretonnière sur ses fonds propres car comme je le disais à la différence de Saint-Brieuc et le bailleur social Terre et Baie ou de Guingamp Habitat qui eux bénéficient des fonds en rénovation urbaine, nous ne bénéficions pas et nous ne bénéficions toujours pas, même si nous sommes éligibles à la politique de la ville de fonds en rénovation urbaine. De grâce, faisons attention de ne pas être caricatural dans notre approche des actions en faveur de ce quartier. L'effort de la collectivité ne se résume pas aux lignes qui sont inscrites

au titre de la politique de la ville qui est appelée à monter en puissance car lorsque nous avons inscrit les sommes au budget, nous ne connaissions pas le contenu du contrat de ville puisqu'il était en cours d'élaboration, mais bien évidemment que la ville accompagnera la mise en œuvre de ce contrat de ville, donc faisons attention à cela. Quant à la méthode, c'est celle qui a été arrêtée par la loi, moi-même, on m'a demandé de ne pas participer, j'ai eu l'occasion de le dire au comité de pilotage, on m'a dit : « M. le Maire, il serait bon que vous ne participiez pas au groupe de travail, parce que les habitants ne s'exprimeront pas de la même façon si vous êtes au groupe de travail. » Je crois que c'était mieux finalement que les élus ne participent pas aux groupes de travail et que les habitants puissent avec les acteurs qui interviennent sur ce quartier, que ce soit les animateurs de la Chamaille, que ce soit les travailleurs sociaux de la maison du département, de Steredenn ou du centre-social, s'exprimer librement, et qu'ils n'aient pas en face d'eux les élus. Pour terminer, ce quartier a toujours été pour moi une préoccupation majeure et c'est la raison pour laquelle, je vais le dire, j'ai souhaité au cours du dernier mandat prendre la présidence de Dinan Habitat, parce que je crois que ce quartier mérite une attention toute particulière et aujourd'hui je souhaite en tant que Maire que la ville renforce ses efforts, renforce son action au bénéfice des habitants de ce quartier. Je répète ce que j'ai dit, ce quartier ne peut être vu, non pas à part de la ville mais comme un des éléments de la ville toute entière et c'est ça le défi que nous avons à relever au cours de ce mandat. Il n'y a pas le quartier de la Fontaine des Eaux d'un côté et la ville de l'autre, ce quartier est un quartier à part entière de la ville, et il faut impérativement et je le répète, renforcer les liens entre le reste de la ville et ce quartier. Il doit y avoir une interaction forte entre les deux. Voilà, je vous remercie. Je vous propose que nous passions au vote et j'ai compris que globalement, il n'y avait pas d'opposition. Je considère que ce contrat de ville est adopté. En principe, il doit être signé début juillet, il doit être signé par le Préfet, le Préfet viendra sans doute à Dinan pour le signer et vous serez bien évidemment invités à la cérémonie de signature.

AFFAIRE N°2

URBANISME - Instruction des autorisations d'occupation du sol- Convention avec *Dinan Communauté*

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) dispose qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, l'Etat n'assurera plus l'instruction des autorisations d'urbanisme des Communes qui font partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants.

Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 30 juin 2014, a décidé de créer un service instruction au sein de *Dinan Communauté* afin de prendre le relais de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), qui assurait auparavant ce service, dès le 1^{er} janvier 2015.

Il a été acté, dans le cadre de la convention de transition passée avec les services de l'Etat, une reprise progressive en trois temps, de l'instruction des autorisations de la façon suivante :

Au 16 février 2015, ont été reprises les autorisations des communes de :	Au 15 avril 2015, ont été reprises les autorisations des communes de :	Au 1 ^{er} Juillet 2015, seront reprises les autorisations des communes de :
--	--	--

- Lanvallay	- Quévert	- Léhon
- Pleudihen sur Rance	- Taden	- Trélivan
- Evran	- Plouasne	- La Vicomté sur Rance
- Calorguen	- Saint Hélien	- Brusvily
- Le Hinglé	- Vildé-Guigalan	- Saint Samson sur Rance
	- Bobital	- Saint Carné
	- Les Champs Géaux	- Aucaleuc
	- Trévron	- Saint Judoce
	- Saint André des Eaux	- Le Quiou
		- Saint Juvat
		- Dinan

Manque le hinglé et tréfumel

Afin de définir les modalités de mise à disposition, qui sera gratuite, du service urbanisme-instructeur de *Dinan Communauté* pour l'instruction des demandes d'autorisations d'occupations du sol des communes, une convention doit être signée entre chaque commune et *Dinan Communauté*. Cette convention définit entre autres, les champs d'application du service instructeur, ses attributions et celles des communes. Un modèle de convention a donc été élaboré (ci-joint) et sera adapté suite au travail de présentation et de concertation réalisé avec l'ensemble des communes de *Dinan Communauté*,

Les Communes ont ainsi les choix suivants :

- une convention comprenant l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme, avec ou sans délégation de signature ;
- une convention ne comprenant pas l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs, avec ou sans délégation de signature ;
- une convention ne comprenant pas l'instruction des certificats d'urbanisme informatifs et des déclarations préalables simples (sans création de surface) avec une délégation de signatures.

Chaque commune doit ainsi délibérer pour autoriser le Maire à signer la convention qui la concerne avant la date de reprise de l'instruction des actes par *Dinan Communauté*.

La Ville de Dinan dispose déjà, et c'est la seule, d'un personnel instructeur. Celui-ci devrait être statutairement mis à disposition de *Dinan Communauté*. L'un serait à 50% d'un temps de travail à temps complet et l'autre à 90%. *Dinan Communauté* rembourserait à la ville de Dinan les traitements correspondants.

*

* *

Vu la délibération du Conseil Communautaire de *Dinan Communauté* en date du 22 décembre 2014 ;

Vu l'avis de la commission paritaire départemental en date du 20 et 24 mars 2015

Suite à l'avis de la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015;

Il vous est proposé :

1. d'approuver la passation, entre *Dinan Communauté* et la ville de Dinan, telle qu'elle figure en annexe du présent rapport, d'une convention régissant les modalités d'interventions,

d'organisation et les missions du service instructeur de *Dinan Communauté* au profit de la ville de Dinan ;

2. de mettre à disposition de Dinan Communauté les personnels de la Ville chargés de l'instruction des autorisations d'occupation du sol suivant les temps de travail indiqués ci-dessus ;
3. d'autoriser M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Mme Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Madame Odile Miel-Giresse

Avez-vous des questions ?

Monsieur Bruno Bertier

Une remarque Mme Miel-Giresse. Avec le groupe on s'est mis à plusieurs reprises à relire la délibération, à un moment donné à la fin de la première page il y avait : « afin de définir les modalités de mis à disposition qui sera gratuit. » On sait dit : c'est gratuit, qu'est-ce que l'on met derrière ce terme, on s'aperçoit qu'il y a bien des modalités financières, peut être que le mot gratuit...Ou alors donnez-nous une explication.

Monsieur le Maire

C'est-à-dire que si on refait l'historique, jusqu'à présent, l'Etat assurait l'instruction des permis de construire pour le compte des communes. L'Etat a cessé d'assurer l'instruction des permis de construire pour les villes de plus de 2 000 habitants en 2001, donc nous avons, nous, ville de Dinan, récupéré l'instruction des permis de construire. Mais pour les autres communes, l'Etat continuait à exercer l'instruction des permis de construire et vous savez que l'Etat est en train de se concentrer sur ses mission régaliennes et donc à signifier aux communes qu'à partir de 2015, il n'assurerait plus l'instruction des permis de construire. On s'est posé la question de savoir comment ça allait se passer. La plupart des intercommunalités ont donc décidé de créer des services instructeurs. Dinan Communauté s'est donc dotée d'un service instructeur, il y a eu des personnes qui ont été recrutées dont certaines viennent d'ailleurs des anciens services de l'Etat et ce service instructeur a été mis à disposition gratuite des communes. D'autres intercommunalités ont fait un autre choix, c'est-à-dire qu'elles ont choisi de facturer ce service, mais Dinan Communauté a choisi de ne pas facturer ce service et donc de mettre ce service instructeur gratuitement à disposition des communes. S'est posée la question particulière de Dinan, puisque Dinan avait son service instructeur qui était payé par les contribuables dinannais, mais il ne vous aura pas échappé que les contribuables dinannais sont aussi des contribuables de Dinan Communauté, donc est-ce qu'il était normal que Dinan Communauté ait son

service instructeur et que Dinan est aussi son service instructeur ? L'accord qui a été passé pour résumer c'est que Dinan Communauté rembourse à la ville de Dinan le temps de travail consacré par nos agents, à l'instruction des permis de construire et des autorisations d'urbanisme, voilà comment ça s'organise. Autrement dit, nous allons recevoir de Dinan Communauté environ 60 000€. On peut difficilement s'y opposer et comme l'a dit Odile, ça ne remet pas en cause le pouvoir du Maire de délivrer les permis de construire, dans toutes les communes le Maire conserve l'autorité qui délivre les autorisations d'urbanisme. Christine.

Madame Christine Laisné

Concernant la charge de travail, car on reste à deux salariés pour le service, la charge de travail n'a pas été augmentée depuis l'agrandissement de la communauté de communes ?

Monsieur le Maire

Non, nos agents n'interviennent que pour la ville.

Madame Christine Laisné

Ah oui d'accord.

Monsieur le Maire

Le service de l'urbanisme de Dinan Communauté représente aujourd'hui dix agents.

Monsieur Didier Déru

Juste une petite précision parce que les uns et les autres ont pu voir cela dans la presse. Dinan Communauté, au-delà de rendre les services à l'ensemble de la collectivité avec le cas précis de Dinan, a passé aussi des accords avec deux communautés de communes Plancoët-Plélan et Matignon pour instruire les permis de construire des communes membres de ces communautés de communes.

Monsieur le Maire

Et ça n'est pas gratuit.

Monsieur Didier Déru

Et j'allais finir, par contre, il y a eu une convention financière qui a été effectivement signée. Petite remarque M. le Maire, mais où est passé le Président de Dinan Communauté ?

Monsieur le Maire

Il a disparu.

Monsieur Didier Déru

Tout à l'heure, il allait bien.

Monsieur le Maire

Dans la convention c'est écrit.

Monsieur Didier Déru

Non mais ça n'est pas ça, mais il manque deux communes, Le Hinglé et Tréfumel.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas. On les interrogera. Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition à cette délibération ? Le porte-parole de l'opposition est d'accord pour dire que nous allons unanimement voter cette délibération. Très bien, l'affaire est adoptée.

AFFAIRE N°3

URBANISME - Lotissement le Hameau des Fontaines – Convention de rétrocession des espaces communs dans le domaine public

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La SARL BIZEUL PROMOTION, représentée par Monsieur Christophe BIZEUL, dont le siège social est situé 74 chaussée du Sillon 354000 ST-MALO, a déposé une demande d'autorisation en vue de réaliser un lotissement d'habitations de 8 lots, sur un terrain situé rue des Fontaines. La parcelle concernée est cadastrée section AO n°8 pour une superficie de 3 833 m² et elle est classée en zone 1 AUC du Plan Local d'Urbanisme. Ce lotissement est dénommé *Le Hameau des Fontaines*

Le projet prévoit une voie de circulation principale orientée Nord-Sud, un cheminement piétonnier, un réseau d'alimentation en eau potable et défense incendie, un réseau d'assainissement eaux pluviales et eaux usées, un réseau électrique basse tension et gaz, un réseau de télécommunication et un réseau d'éclairage public.

Le maître d'ouvrage propose aux personnes publiques concernées (Ville et Dinan Communauté) et aux gestionnaires de réseaux de leur rétrocéder, dès réception définitive des travaux, les équipements communs.

Pour la Ville de Dinan, il s'agirait de prendre en charge la voirie, le cheminement piétonnier, le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'éclairage public.

Afin de veiller à ce que les travaux soient exécutés suivant les règles de l'art, une mission de contrôle et de surveillance de ceux-ci sera assurée par les services techniques concernés (ceux de la Ville et de Dinan Communauté).

Cette mission serait soumise à une participation du maître d'ouvrage à hauteur de 1% du montant des travaux, initialement déterminé en fonction du montant des marchés.

Il conviendrait alors de conclure une convention entre la Ville de DINAN et la SARL BIZEUL PROMOTION pour définir les modalités de contrôle et de surveillance associées à la réalisation des équipements communs de ce lotissement.

Après réalisation de l'opération, le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur le classement de ces espaces dans le domaine public communal

*

* *

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 6 novembre 2014 ;

Il vous est proposé :

- 1) de donner un accord de principe au classement de ces biens dans le domaine public communal à l'issue de la réception définitive des travaux ;

2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

*

**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Donc il s'agit de donner un accord de principe.

Madame Odile Miel-Giresse

Tout à fait. Après la convention, une fois que tous les aménagements seront finis sur les lotissements, on fera voter la convention.

Monsieur Bruno Bertier

Nous voterons cette affaire numéro 3. La mission serait soumise à une participation du maître d'ouvrage à hauteur de 1% du montant des travaux, initialement déterminé en fonction du montant des marchés, habituellement cette participation est plutôt de l'ordre des 5 ou 6%, pourquoi-là en l'occurrence sur cette affaire nous sommes sur une base uniquement de 1% de participation? Nous la trouvons un peu minime cette participation.

Monsieur le Maire

C'est le taux qui est pratiqué actuellement à Dinan.

Monsieur Bruno Bertier

Non, habituellement c'est de 5 à 6%. Il n'y a pas de réponse ?

Madame Odile Miel-Giresse

Moi, je vous le dis franchement, je ne sais pas quoi vous répondre. Soyons honnêtes.

Monsieur Bruno Bertier

C'est faible si vous voulez.

Madame Odile Miel-Giresse

J'ai bien compris votre remarque, mais je ne sais pas quoi y répondre.

Monsieur Bruno Bertier

C'est pour les finances de Mme Bonnefond.

Madame Véronique Bonnefond

Mais moi, je vous suis tout à fait là-dessus.

Monsieur Bruno Bertier

Mme Bonnefond est d'accord avec la minorité.

Monsieur le Maire

Oui, Mme Bonnefond dès lors qu'il s'agit de récupérer un peu plus d'argent.

Monsieur Didier Déru

On parle de quoi ?

Monsieur le Maire

On parle de la participation du maître d'ouvrage.

Monsieur Didier Déru

Non, sauf erreur de ma part, on parle de la participation du maître d'ouvrage pour la mission de contrôle ? On ne parle pas de travaux, on parle de la mission de contrôle.

Monsieur le Maire

Oui, on parle de la mission de contrôle.

Monsieur Didier Déru

Car 5% sur une mission de contrôle. Je suis preneur.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord, ça fait beaucoup. M. Fromont me confirme que c'est le taux appliqué sur Dinan. On peut éventuellement réfléchir à l'évolution, je propose à la commission d'urbanisme en lien avec la commission des finances, pourquoi pas.

Madame Odile Miel-Giresse

Je mettrai ça à l'ordre du jour de la prochaine commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire

Très bien et vous informerez la commission des finances qui aura aussi à en débattre. Mais pour l'instant, je vous propose que nous restons à 1%, puisque c'est le taux qui a été fixé et c'est vraisemblablement l'information qui a été donnée au promoteur. Il n'y a pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°4

URBANISME - URBANISME - Travaux de réfection d'enduit et de cheminée de l'immeuble sis 5 rue du Fossé - Demande de subvention de l'agence Dauly Immobilier

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

L'immeuble situé 2 rue du Fossé à Dinan est situé dans le périmètre du secteur sauvegardé. Il y est répertorié comme *immeuble à conserver et à restaurer dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits*.

Par arrêté municipal en date du 25 février /2015, l'agence Dauly Immobilier de Dinan, syndic de copropriété de cet immeuble, a obtenu l'autorisation de réaliser des travaux de réfection de la cheminée et de l'enduit de la façade arrière de l'immeuble.

Par courrier en date du 17 avril 2015, Dauly Immobilier sollicite une subvention de la ville pour l'aider dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant de cette opération s'élève à 10 439 € T.T.C (Entreprise Maçonnerie de la Rance de Quévert).

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10% du montant TTC des travaux (soit 1 044 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10% du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015,

Il vous est proposé d'accorder à l'agence Dauly Immobilier de Dinan, agissant en tant que syndic de copropriété, une subvention s'élevant à la somme de 1 044 € (mille quarante-quatre euros) pour cette opération.

*

**

Le Conseil Municipal adopte par **31 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme LAISNE, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME), Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER)) **et 1 CONTRE** (Mme MISSIR) cette disposition.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

C'est bien accorder à l'agence en tant que syndic de copropriétés de l'immeuble, c'est bien dans ce cadre-là ?

Madame Odile Miel-Giresse

Oui tout à fait.

Monsieur Bruno Bertier

Nous voterons pour.

Madame Stéphanie Missir

J'ai un pouvoir pour voter pour M. Gaubert à ce titre, il votera pour. Moi, en cohérence avec mes orientations, je voterai contre.

Monsieur le Maire

D'autres explications de vote ? Unanimité moins une voix contre, celle de Mme Missir. Je vous remercie.

AFFAIRE N°5

STATIONNEMENT – Tarifs dans les parcs de stationnement

Rapporteur : Bernard LAGREE

L'article 6 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, codifié à l'article L113-7 du code de la consommation, dispose que *tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus.*

L'article L113-7 du code de la consommation entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

La motivation de cette loi est d'appliquer une tarification au plus juste de la durée de stationnement.

Les parcs de stationnement concernés à Dinan par cette nouvelle disposition sont :

- le parking souterrain de l'Hôtel de Ville ;
- le parking souterrain du centre historique ;
- le parking de surface Duguesclin ;
- le parking de surface Thiers.

Les nouveaux tarifs proposés figurent sur le tableau ci-dessous :

PARKINGS SOUTERRAINS PCH ET HDV		
HIVER		
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0
3 ^{ème} Quart d'heure	0,30 € / demi-heure	0.10 €
4 ^{ème} Quart d'heure		A partir du 4^{ème} quart d'heure : 0,20 € par quart d'heure
Entre 1h et 4h de stationnement	0,30 € / demi-heure	
Après 4h de stationnement	0,20 € / demi-heure	
Nuit (19h-9h)	0,20€ / demi-heure plafonné à 1€	de 20 h à 8 h : 0,10€/quart d'heure plafonné à 3 €

ETE (1/6 au 30/09)			
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS	
1 ^{er} Quart d'heure	0	0	
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0	
3 ^{ème} Quart d'heure	0,40 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.20 € par quart d'heure	
4 ^{ème} Quart d'heure			
Entre 1h et 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure		A partir d'une heure : 0,30 € par quart d'heure
Après 4h de stationnement	0,30 € / demi-heure		
Nuit (19h-9h)	0,20€/demi-heure plafonné à 1€	de 20h à 8h : 0,10€/quart d'heure plafonné à 3€	

PARKINGS DE SURFACE CLOS THIERS ET DUGUESCLIN			
HIVER			
	TARIFS ACTUELS	PROPOSITIONS TARIFS	
1 ^{er} Quart d'heure	0	0	
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0	
3 ^{ème} Quart d'heure	0,40 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.20 € par quart d'heure.	
4 ^{ème} Quart d'heure			
Entre 1h et 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure		
Après 4h de stationnement	0,40 € / demi-heure		
ETE (1/6 au 30/09)			
	TARIFS ACTUELS		PROPOSITIONS TARIFS
1 ^{er} Quart d'heure	0	0	
2 ^{ème} Quart d'heure	0	0	
3 ^{ème} Quart d'heure	0,80 € / demi-heure	A partir du 3^{ème} quart d'heure : 0.40 € par quart d'heure	
4 ^{ème} Quart d'heure			
Entre 1h et 4h de stationnement	0,80 € / demi-heure		
Après 4h de stationnement	0,80 € / demi-heure		

Il y aurait lieu par ailleurs d'inclure les horodateurs de la rue Thiers en zone rouge (car les tarifs du parking Thiers, l'été, sont plus élevés que le stationnement en zone horodateur), soit :

- 1^{ère} demi-heure : gratuite ;
- par demi-heure suivante, jusqu'à la 2^{ème} heure : 0,80 € ;

- par demi-heure suivante : 1,20 €

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 juin 2015,

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter les nouveaux tarifs de stationnement dans les parkings indiqués ci-dessus, avec effet au 1er juillet 2015 ;

- 2) d'inclure les horodateurs de la rue Thiers en zone rouge.

*

* *

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Monsieur Bernard Lagrée présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

J'ai une ou deux questions sur les horodateurs, ils sont payants jusqu'à quelle heure désormais ?

Monsieur Bernard Lagrée

Il n'y a pas de changement, jusqu'à 19h.

Monsieur Bruno Bertier

J'avais soumis l'idée de 17h et Bernard, la décision avait été de dire qu'on la baisserait à 18h, ça avait même été annoncé dans la presse, à ma connaissance ça n'a toujours pas été fait, je reste convaincu que de baisser le soir, ça n'est pas là qu'il y a des voitures tampons, les gens qui viennent travailler le matin sont partis ou vont partir, de toute façon le stationnement tampon se réalise en début de journée et pas en fin de journée. Je pense que pour l'attractivité de nos commerçants qui se plaignent, qui ont une saison dure de par l'accès à la ville avec le rempart. Voilà quelque chose qui ne coûterait pas si cher que ça à Mme Bonnefond, de baisser le soir permettrait pour les gens, les jeunes mamans qui veulent faire des achats coup de cœur, de pouvoir s'arrêter et que le stationnement ne soit pas payant le soir, première chose. Sur les parkings de surface, il n'y a pas de tarifs de nuit, c'est-à-dire que c'est bien gratuit le soir ?

Monsieur Bernard Lagrée

Tout à fait.

Monsieur Bruno Bertier

Même chose, je vois sur le parking de la rue Thiers qui est le long des remparts, il serait également ouvert et gratuit à partir de 18h, voir également le samedi après-midi, où il y a une véritable

problématique d'attractivité par rapport aux grandes surfaces en périphérie qui eux, il y a un vrai succès quand c'est fait au mois de janvier avec les soldes, je pense qu'on pourrait le faire de façon régulière. Hormis les mois de juillet ou août parce que là il y a un engorgement, mais en dehors des deux mois d'été, il y a un vrai outil d'attractivité. Nous voterons pour la délibération.

Monsieur Didier Déru

Je crois que l'on a eu ce sujet en commission des finances, j'approuve le propos de M. Bertier. Je crois que le problème financier est très peu prégnant puisque la pratique habituelle des dinannais c'est que nos services ne travaillent plus après 18h... Je sais très bien que ça n'est pas très moral mais ce serait peut-être, compte-tenu des remparts, compte-tenu de la difficulté financière, un signe. On en avait parlé peut être remettre ça, pas aujourd'hui mais à l'ordre du jour. Les finances de la ville ne s'en porteraient pas beaucoup plus mal.

Madame Véronique Bonnefond

Je pense que déjà le geste en faveur des commerçants, on l'a déjà eu, parce qu'on n'a pas augmenté la tarification ¼ d'heure, hors si vous aviez vu un article qui est paru dans auto-plus qui est paru aussi dans les journaux, qui disaient sur 81 villes qui ont augmenté leurs tarifs et qui sont passées au ¼ d'heure, les ¾ en ont profité pour augmenter leur tarification dans des proportions extrêmement importantes. Pour preuve la ville de Rennes a augmenté sa tarification de 39%, la ville de Brest a augmenté de 25%, je ne fais que citer l'article d'auto-plus, Le Mans 67%, par hasard mais je le dis quand même, il n'y a aucune polémique là-dessus. Simplement pour démontrer que je me suis bagarrée avec mes collègues pour leur dire, que l'on en profite, nos tarifs sont extrêmement bas, parmi les plus bas des Côtes d'Armor et si en plus on se prive d'un minimum de recettes, on y arrivera pas. Je voudrais parler d'Olivier Bobigeat et de Bernard Lagrée qui ont tous les deux insisté pour ne pas pénaliser les commerçants, en disant déjà on accorde ½ heure gratuite et on n'augmente pas les tarifs quand on passe au ¼ d'heure. Je pense que le geste a déjà été fait en faveur des commerçants.

Monsieur Bruno Bertier

Quand vous dites que le geste a déjà été fait aux commerçants, ça porte à propos car on pourrait croire que l'argent du stationnement va aux commerçants. Les commerçants ne reçoivent rien sur le stationnement donc on n'a pas fait de geste aux commerçants. Je vous rejoins sur le prix du stationnement qui est sûrement un des plus faibles de France, mais le dinannais est aussi français et le français n'aime pas payer ce genre de service. Je maintiens qu'en fin de journée, vous verriez on ne ferait pas de gros déficits là-dessus au niveau de vos finances Mme Bonnefond et des finances de la ville. Je pense qu'en fin de journée, je trouve cela mesquin, en plus Didier Déru le dit comme argument à chaque fois, c'est peu républicain, mais personne n'est là pour vérifier ou verbaliser, c'est un débat qui à mon avis ne devrait pas avoir lieu.

Monsieur le Maire

La république aujourd'hui est souvent évoquée.

Madame Elisabeth Cassany

J'en avais déjà parlé en commission, les gens ne connaissent pas la carte valeur temps, c'est vrai que c'est un manque d'information, que la ville ne donne pas. Vous achetez une carte, vous achetez des heures, et moi je fais ça depuis cinq six ans, j'achète 20€ qui me dure environ 3 mois. Je ne me gare jamais en surface parce que je n'aime pas, mais vous pouvez vous garer dans les parkings rue Thiers, le parking de l'Hôtel de Ville, le parking Historique et le parking Duguesclin. Ça fait quand même quatre parkings que vous pouvez payer avec carte temps, c'est très pratique. J'ai rencontré plusieurs commerçants qui m'ont dit que c'est le problème du parking, je leur ai dit : « dites-leur qu'il y a la carte

valeur temps », une personne qui vient à Dinan une fois par mois, sa carte elle peut l'acheter, il y a la ½ heure gratuite pareil et elle peut lui durer un an.

Madame Anne-Sophie Guillemot

On peut éventuellement discuter de raccourcir le temps de paiement au niveau des horodateurs à 18h pourquoi pas. Mais ce qui vous est présenté aujourd'hui est ce que j'appellerais une mesure pouvoir d'achat, c'est-à-dire qu'en plaçant une tarification au ¼ d'heure, la personne qui va venir à Dinan pour faire ses courses, faire des achats, pour voir de la famille, le paiement est plus avantageux, c'est comme à une époque, les téléphones portables à la minute, du coup au ¼ d'heure c'est aussi quelque chose d'un peu plus avantageux, je voulais le souligner. Après peut-être que dans des commissions référentes sur le sujet, on discutera de la réduction des horaires sur les parkings pourquoi pas, mais il y a déjà une mesure pouvoir d'achat, et puis les parkings souterrains sont aussi des parkings qui ont des tarifs moins importants que les places en surface. Jouer la carte du parking souterrain, c'est libérer des places en surface, ça pourrait être une carte qui peut être jouée pour les gens qui travaillent sur Dinan. Moi, j'ai longtemps mis ma voiture dans le parking souterrain, je me dis que les gens qui travaillent sur Dinan devraient la mettre au niveau le plus bas, pour laisser aussi les places du rez-de-chaussée ou du premier étage plus accessibles pour les gens qui ont des difficultés de mobilité. Il faut peut-être aussi réfléchir à l'utilisation que l'on fait de sa voiture en ville et si on en fait une utilisation un peu longue, si on vient travailler sur Dinan, on peut effectivement se garer au parking souterrain et pourquoi pas dans les niveaux les plus bas si la voiture ne bouge pas, ou pourquoi pas si on est aussi résident, et que l'on a comme garage le parking souterrain. En tout cas, je voulais souligner que cette tarification au ¼ d'heure est vraiment une mesure de pouvoir d'achat, c'est-à-dire que du coup, on paye un peu plus au réel que ce qu'on payait avant avec la tarification à la ½ heure.

Monsieur Didier Déru

On est toujours sur un sujet délicat, on sait pertinemment, Mme Bonnefond l'a rappelé, on est parmi les villes de Bretagne et certainement de France compte-tenu de notre fréquentation touristique, les plus faibles en terme de tarification. Dans d'autres villes là où il y a des tarifications fortes, il y a aussi un passage de police municipale vraiment très conséquent, enfin ça commence aussi à venir à Dinan, j'ai été victime deux ou trois fois. Pour essayer de trouver une solution à cette situation, est-ce qu'on ne pourrait pas mettre non payant à partir de 18h30 ? Ce qui aurait pour conséquence, avec la ½ heure gratuite que les gens ne paieraient plus à compter de 18h. Compte-tenu des soucis budgétaires de Mme Bonnefond, c'est une médiation que je vous propose.

Monsieur Bruno Bertier

Je voudrais rectifier ce qu'a dit la porte-parole de la majorité, on n'a pas le choix ce soir, c'est réglementaire, ce n'est pas une nouveauté que la ville apporterait aux dinannais, c'est une délibération qui doit être votée dans toutes les villes de France en ce moment puisque c'est réglementaire et c'est la loi du 17 mars 2014 votée par notre parlement. Je noterais simplement dans ce qu'ont dit Mme Bonnefond et Mme Guillemot, c'est que les commerçants apprécieront car vous nous avez quand même dit ce soir qu'on leur en fait déjà assez. Je trouve que nous n'en faisons pas assez pour les commerçants et il y a encore plein de choses à faire pour l'attractivité de notre centre-ville et que le parking, le stationnement est un des éléments que la ville, elle a vraiment le levier pour actionner les choses. Je ne pense pas que les finances de la ville, je rejoins Didier Déru, maintenant on met ou on ne met pas le panneau, on met à partir de 18h00 ou 18h30. Quand je vois le samedi, le succès, je reviens sur ce que je vous ai dit tout à l'heure, au mois de janvier quand le parking est gratuit, il y a un vrai succès, les commerçants nous le disent, je ne vois pas pourquoi on se prive de ça le reste de l'année.

Monsieur Olivier Bobigeat

Moi, ce qui me gêne dans cette proposition de stationnement gratuit à partir de 18h, tout simplement, je pense que ça serait totalement inefficace. Il y a d'autres pistes qui sont en cours de réflexion avec les commerçants, en collaboration avec Dinan Territoire Commerçant, qui à mon avis seraient plus efficaces et on espère les mettre en route cet hiver. Mais à partir de 18h, sachant qu'il y a ½ heure gratuite et qu'il n'y a plus de force de police à Dinan à partir de 18h, je ne pense pas que l'efficacité serait très intéressante.

Monsieur le Maire

Bernard tu as peut-être quelque chose à ajouter pour conclure à cette affaire ?

Monsieur Bernard Lagrée

C'est vrai que nous passons beaucoup de temps à réfléchir sur les tarifs, c'est vrai que la proposition que vous aviez émise était intéressante mais ½ heure gratuite et après tout ce que l'on a entendu, ça ne nécessitait pas autant de travail. Par contre, ce que l'on envisage effectivement pour les commerçants, c'est de mettre l'heure gratuite l'hiver, c'est-à-dire à partir de novembre jusqu'à Pâques, de mettre la première heure gratuite.

Monsieur le Maire

Et bien voilà, ça n'était pas la peine M. Bertier, je vous voyais vous agiter.

Monsieur Olivier Bobigeat

Cette mesure qui me paraît plus performante en perspective devrait être accompagnée en même temps d'une communication adéquate, parce que ça ne sert à rien de le faire si on ne le dit pas.

Monsieur le Maire

Je précise que ce dispositif de l'heure gratuite entre Toussaint et Pâques, c'est la période qui a été choisie avec Dinan Territoire Commerçant concerne notamment les parkings souterrains et les parkings fermés, et c'est à mettre en relation avec l'accident des remparts.

Monsieur Bruno Bertier

Ca pourra être fait sur les horodateurs ?

Monsieur le Maire

Non sur les caisses.

Monsieur Bruno Bertier

Moi depuis le début je vous parle des horodateurs.

Monsieur le Maire

Non, que les choses soient claires, là on vous parle des parkings souterrains. Je pense d'ailleurs qu'il y a un vrai désaccord chez vous. Je me souviens d'un débat que nous avons eu précédemment dans ce conseil au précédent mandat lors de la mise en œuvre des tarifs, où Michel Forget est farouchement hostile à la ½ heure gratuite considérant que ça encourageait les voitures ventouses sur les voies publiques, il n'était pas le seul. Ce qui a été vu avec Dinan Territoire Commerçant, c'est un dispositif qui a été validé, co-porté par la ville et par Dinan Territoire Commerçant, dans la mesure où la ville a des problèmes aujourd'hui de circulation et d'accessibilité, nous allons donc mettre en œuvre l'heure gratuite au lieu de la ½ heure dans les parkings souterrains et dans les parkings fermés entre la Toussaint et Pâques. Nous tenterons l'expérience, nous verrons ce qu'elle apporte et si nous devons la renouveler. Olivier tu voulais ajouter ?

Monsieur Olivier Bobigeat

Il me semble important de rappeler que tous les parkings de Dinan ont été faits dans un but : de favoriser le stationnement court en surface pour favoriser aussi la diversité des commerces. Il y a des commerces qui ont besoin de stationnements très courts et que l'on trouve une place rapidement. Mettre du stationnement gratuit sur les horodateurs et hors parking à barrière en trop grosse quantité, ça limite les stationnements courts à ces endroits-là et ça les remplace par des stationnements plus longs et ça nuit à la diversité commerciale. Il est important de garder des stationnements gratuits courts en horodateur et des stationnements gratuits un petit peu plus longs en barrière.

Monsieur le Maire

Merci pour cette analyse. Donc il n'y a pas d'opposition au passage au ¼ d'heure? Rassurez-moi. C'est parfait, je vous remercie.

AFFAIRE N°6

AERODROME– Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de DINAN par la société Aéro Tandem Celtic Ltd exerçant une activité professionnelle de parachutisme

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

La société *Aéro Tandem Celtic Ltd* (inscrite régulièrement au RSC sous le numéro 522 688 639 00015), dont le siège social est à Saint-Amand 56250 SAINT-NOLF, exerçant une activité professionnelle de parachutisme (baptêmes de parachute), a sollicité la ville pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan, ainsi que de ses installations aéronautiques, pour le stationnement d'un avion de type CESSNA 207, en vue de l'organisation de baptêmes de parachute.

Compte-tenu l'intérêt que suscite cette activité pour l'aérodrome de Dinan, un accord pourrait être donné à cette demande.

Il conviendrait alors de fixer un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome et ses équipements par l'avion assurant cette activité.

La redevance à acquitter pour l'exercice de cette activité pourrait être fixée à 1250 euros/an. Pour l'année 2015, cette redevance sera calculée au *pro rata temporis*, soit 625 euros, du fait d'une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015 de la convention à conclure entre la ville de Dinan et la société *Aéro Tandem Celtic LTD*. Celle-ci aurait une durée d'une année, renouvelable.

Ce montant serait révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver l'adoption du tarif indiqué ci-dessus pour l'utilisation, par la société *Aéro Tandem Celtic Ltd*, de l'aérodrome de Dinan dans le cadre d'une activité professionnelle de parachutisme ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME) **et 7 voix CONTRE** Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER) d'adopter ces dispositions.

Monsieur Nicolas Le Borgne présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

On va vous décevoir, ça n'est pas un sujet de polémique non plus. On trouve que les 625€ sont très modestes au vu du ticket d'entrée pour aller faire un saut en parachute, j'en sais quelque chose mon fils a fait ce saut au départ de l'aérodrome de Dinan, ça se joue entre 200 et 250€ si vous prenez la go pro ou si vous ne la prenez pas. Ils sont à peu près une dizaine dans le coucou, en moins d'un vol la redevance est déjà largement amortie. On estime que sur une durée d'exploitation, c'est vrai que sur un an ça sera déjà 1250€, on demande trop peu sur ce type de prestation, au vu du chiffre d'affaire qui est fait sur ce type d'activité, que ce soit nettement supérieur aux 1250€. On trouve qu'il y a une disproportion entre le coût pour celui qui veut faire un saut en parachute et nous ce que nous allons demander en subvention à l'année, 1250€.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je vous rejoins complètement, le tarif initial calculé sur leur activité de l'année dernière qui n'était pas réglementé était bien supérieur. Malheureusement si on fait le calcul de leur activité sur d'autres plates-formes notamment Vannes, à Vannes ils payent 750€, aujourd'hui si on regarde sur l'aérodrome d'Avranches, ils gagnent à peine 500€, Granville c'est le plus cher, 950€. Nous, on s'est situé à 1250€ parce qu'on part du principe qu'on est le seul aérodrome à recevoir cette activité-là, donc on peut se permettre d'être un petit peu plus cher, en revanche, je pense qu'effectivement, ils encaissent beaucoup d'argent, on ne va pas leur reprocher d'avoir une activité qui marche. En revanche, je reconnais que cette activité pourrait être plus taxée, mais nous devons rester dans l'homogénéité des tarifs pratiqués par les plates-formes et on est en haut de la courbe.

Monsieur Bruno Bertier

J'entends votre argument, nous on estime que c'est faible, on n'est pas là pour casser une activité qui fonctionne bien, pour y avoir été toute une journée, c'est très populaire et le restaurant-bar qui est à côté est très bien. Nous allons voter contre car on en fait une affaire de principe, au vu de l'activité importante et au vu de nos finances.

Monsieur David Brunet

Il y a un risque de concurrence dans les différents aérodromes qui proposent ce genre de choses ?

Monsieur Nicolas Le Borgne

Il y a une concurrence qui se crée parce que l'activité de parachutisme professionnel que je connais bien, est une activité est extrêmement en vogue aujourd'hui étant donné les coûts pratiqués. Il y a beaucoup d'entreprises qui pratiquent l'activité dans la région. L'activité à Dinan, elle n'est pas récente, elle existe depuis très longtemps, elle était tenue par quelqu'un qui faisait ça de manière un peu plus modeste avant et depuis quatre ou cinq ans, la société Aéro Tandem Celtic qui est également basée à Vannes, on va dire qu'elle a le monopole de l'activité sur la région Vannes, Guiscrif, Dinan. Après, il y a d'autres sociétés qui pratiquent la même chose à Avranches justement, à Rennes parfois et à Caen très régulièrement. Nous ne sommes pas allés les chercher, ils étaient là, j'ai vu comment ça s'est passé l'année dernière, j'ai regardé le carnet à souches des taxes de l'aéroclub et jusqu'à présent, ils n'ont jamais payé. On ne va pas revenir en arrière, c'est trop tard, aujourd'hui, on met quelque chose sur pied, quelque chose qui me permet d'avoir la main sur leur activité, c'est-à-dire que l'aérodrome de Dinan est de plus en plus sollicité pour des activités diverses et variées et c'est une excellente nouvelle. Je parle de rassemblements d'ULM, comme le week-end dernier où il y a eu un tour de France d'ULM de vingt machines. Le 23 juillet prochain c'est 200 machines qui font le tour de France et qui se posent à Dinan. Le 13 septembre de cette année, il y aura un rassemblement interrégional d'aéromodélisme et le 20 septembre un meeting aérien sur la plate-forme. Cette convention doit être acceptée par ces gens-là, parce que ça nous permet d'avoir la main sur leur activité savoir leur dire : « ne venez pas à cette date-là parce que nous avons besoin de notre plate-forme, nous avons besoin de notre activité locale habituelle ».

Monsieur Matthieu Jouneau

Je rejoins M. Bertier sur le fond. Effectivement on ne peut que constater l'attractivité croissante de l'aérodrome de Dinan et je crois que les efforts de Nicolas Le Borgne sont payants également. Maintenant, je me demande si on n'avait pas pu au-delà du forfait de 1250€ par an, si on ne pouvait pas tout en validant cette option pour cette année envisager l'an prochain un forfait qui aille en augmentant, ou alors un pourcentage par rapport aux sauts qui sont effectués, du coup les 5% de M. Bertier, on aurait pu les recaser là, puisque finalement on aurait directement un prorata par rapport aux vols effectués. Je pense qu'il faut aussi encourager cette activité qui arrive sur Dinan, je pense que c'est très bien et on pourrait du coup, tout en les aidant cette première année avec un forfait assez faible, peut-être pour l'an prochain étudier une nouvelle tarification, qui serait un peu plus en rapport avec les sauts réellement effectués qui sont, il faut le reconnaître relativement coûteux. Je sais que Nicolas, tu connais bien ton sujet, tu as étudié ce qui se faisait sur les autres plates-formes, je pense qu'il faudrait réfléchir à ça.

Monsieur Yannick Hellio

C'était juste pour apporter à M. Bertier un avis technique sur le saut en parachutisme, un parachutiste ne vient pas faire du tourisme aérien, que l'on soit proche ou loin de Saint-Malo, du bord de côte, ou du Mont Saint-Michel n'apporte rien à un parachutiste, il prend de la hauteur et il saute voilà.

Madame Camille Meunier

Par rapport à la remarque que vous avez faite sur le fait que jusqu'à présent ils n'avaient pas payé, quel est notre pouvoir, moi je serais pratico-pratique, ils ne payent pas, ils n'utilisent pas la piste. Est-ce que

nous avons un pouvoir de police par rapport à cela ? Dans la mesure où là, ça va leur faire bizarre, ça a beau être que 1250€, entre ça et zéro qu'ils ne payaient pas l'an dernier.

Monsieur Nicolas Le Borgne

On est d'accord, ils râlent déjà.

Madame Camille Meunier

Oui mais si à un moment ils trouvent ça tellement bien, ils s'acquittent de cette redevance, de cette taxe. S'ils ne payent pas quel est notre pouvoir ? Dans la mesure où il y a d'autres activités qui se développent pour leur dire : « vous ne venez plus ».

Monsieur Nicolas Le Borgne

C'est envisageable. L'objectif aujourd'hui, c'est de valider nos acquis, c'est-à-dire de créer un partenariat, Matthieu avait une bonne idée mais je ne sais pas si c'est applicable. L'idée c'est de conserver une activité qui apporte de la visibilité de la plate-forme et aussi qui aide au fonctionnement du restaurant qui vient d'être repris sur l'aérodrome. La redevance que l'on va leur demander et voter maintenant, cette redevance-là est renégociée tous les ans. J'entends complètement vos observations, initialement j'avais calculé, 1750€ de redevance, mais ça faisait beaucoup plus cher, ça faisait quasiment 1000€ de plus que ce que j'ai vu ailleurs. Pourquoi pas, revoir ça l'année prochaine, un autre mode de fonctionnement, mais pour cette année, ils ont déjà commencé, ils sont déjà venus une fois ce mois-ci et une fois le mois dernier. Notre actualité étant plus prioritaire, la convention a été passée pour le mois de juillet.

Monsieur Bruno Bertier

Pour y avoir passé une journée c'est à peu près quatre décollages à l'heure, il y a 10 parachutistes dans l'avion, ça fait 40 à l'heure, sur une journée de 10 heures, ça 400 personnes, c'est 80 000€ de chiffre d'affaire sur une journée et là on demande 1250€ à l'année. C'est à la louche, les chiffres valent ce qu'ils valent.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Là-dessus, si on fait les calculs, encore une fois je suis d'accord avec vous, en revanche ce type d'avion coûte 680 000€, le kérosène c'est 2,60€ le litre, 7 à 8 salariés minimum dépliers de parachutes, ils utilisent nos locaux, c'est calculé également là-dedans. Les assurances que nous leur demandons parce qu'ils ont leur activité professionnelle, en revanche nous avons pris la liberté de leur demander d'avoir leur propre assurance vis-à-vis de nos locaux, des autres machines qui sont sur la plate-forme. On est obligé de nous adapter au niveau de la plate-forme, parce que ça fait un volume, vous avez vu quand vous y avez été, ça fait beaucoup de monde sur les parkings avec des avions autour, tout ça c'est en train d'être pris en compte. Je pense que pour cette année on doit faire ça et on en discutera avec plaisir au mois de décembre.

Monsieur Didier Déru

Rapidement, on a quelqu'un qui connaît parfaitement le sujet. Est-ce qu'on ne pourrait pas peut-être dans l'avenir et c'est à travailler, c'est de tisser un partenariat avec eux, si toute fois c'est possible, c'est de proposer d'organiser une journée en faveur des enfants défavorisés et qu'ils s'engagent officiellement ou officieusement à mettre à disposition et faire bénéficier des enfants dinannais qui pourraient être désignés et choisis par le CCAS par exemple, pour faire un certain nombre de démonstrations sur une journée. Ce qui évite de rentrer dans des polémiques.

Monsieur Bruno Bertier

Il faut être majeur.

Monsieur le Maire

Il faut être majeur et c'est très restrictif.

Monsieur Didier Déru

Bon, d'accord.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Je pense que l'on est tous d'accord effectivement, après c'est un premier contact avec eux, nous sommes tous d'accord, on revalorisera ça au mois de décembre et d'ici-là, on trouvera un moyen légal de les faire participer plus régulièrement.

Monsieur le Maire

Merci pour cet échange. Nous avons affaire à un spécialiste en la personne de Nicolas Le Borgne qui maîtrise parfaitement son sujet et j'en profiterais pour lui tirer un grand coup de chapeau, parce qu'on a à faire à un élu qui s'est complètement investi sur son dossier de l'aérodrome, ça avait déjà commencé avec son prédécesseur Jean-Marie Bajot qui s'en était occupé, mais là on a aujourd'hui, un aérodrome qui est en plein développement, qui renforce son activité et les animations sont multipliées, il y a celle du parachutisme, celle du meeting aérien qui va être l'un des deux seuls meetings aériens en Bretagne, donc merci Nicolas. L'aéroclub qui s'est aussi restructuré, réorganisé, c'est complètement investi dans le développement de la plate-forme. Aujourd'hui, lorsque j'entends les uns et les autres, l'aérodrome de Dinan est considéré comme l'une des plate-formes les plus attractives dans l'est de la Bretagne, on a de plus en plus de pilotes qui évitent Dinard et qui viennent se poser sur l'aérodrome de Dinan. Un aérodrome comme le nôtre est un outil d'attractivité économique, ce sont des pilotes qui se posent sur notre aérodrome, qui vont passer la journée à Dinan, qui vont consommer, donc cela participe aussi à l'attractivité du territoire. Moi ce que j'ai envie de vous proposer, j'ai compris, j'ai bien entendu les remarques des uns et des autres, qui sont justifiées en effet. Ce que j'ai envie néanmoins de vous proposer c'est de suivre la proposition de Nicolas pour cette année quitte à revoir les tarifs pour l'année prochaine. Comme le disais aussi Didier Déru, il est important de conserver l'attractivité par rapport aux autres plates-formes, puisque tu nous as dit qu'on était sur des tarifs légèrement supérieurs à ceux qui étaient pratiqués sur des plates-formes proches, comme Granville, comme Avranches ou Vannes, donc faisons attention aussi de ne pas pénaliser le développement d'activités comme celle-ci sur notre aérodrome. Je vous propose que nous passions au vote, vous êtes contre c'est ça ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Tout le groupe ? Parfait. Merci.

AFFAIRE N°7

AERODROME- AERODROME- Adoption d'un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan par la société HELIBERTE exerçant une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

La société *HELIBERTE* (inscrit régulièrement au RSC sous le numéro 529 323 081 00016), dont le siège social est à l'aérodrome Le Mans Arnage route d'Angers - 72100 Le MANS, exerçant une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère, a sollicité la ville pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan ainsi que de ses installations aéronautiques pour le stationnement d'un aéronef de type hélicoptère.

Compte tenu l'intérêt que suscite cette activité pour l'aérodrome de Dinan, un accord pourrait être donné à cette demande.

Il conviendrait alors de fixer un tarif pour l'utilisation de l'aérodrome et ses équipements par l'aéronef assurant cette activité.

La redevance à acquitter pour l'exercice de cette activité pourrait être fixée à 1 000 euros/an. Pour l'année 2015, cette redevance sera calculée au *pro rata temporis*, soit 500 euros, du fait d'une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015 de la convention à conclure entre la ville de Dinan et la société HELIBERTE. Celle-ci aurait une durée d'une année, renouvelable.

Ce montant serait révisable chaque année par délibération du Conseil Municipal.

*

* *

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver l'adoption d'un tarif de 1 000 euros pour l'année 2015 pour l'utilisation de l'aérodrome de Dinan dans le cadre d'une activité professionnelle de baptême d'hélicoptère exercée par la société *HELIBERTE* ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

*

* *

Le Conseil Municipal décide par **25 voix POUR** (Mr LE MAIRE, Mme BALAY, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, Mme DESRAME, Mr JOUNEAU, Mr HELLIO, Mr LAGREE, Mr SACHET, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme GUILLEMOT, Mme BONNEFOND, Mr BOBIGEAT, Mr BONENFANT, Mme DESPRES, Mr DERU, Mme PATRY, Mme DAGUIER, Mr LE BORGNE, Mr BRUNET, Mme MASSART, Mr PINEAU (pouvoir Mr BOBIGEAT), Mr PASINO (pouvoir Mme DESRAME)) **et 7 voix CONTRE** (Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER)) d'adopter ces dispositions.

Nicolas Le Borgne présente l'affaire.

Madame Christine Laisné

Sur le tarif de la redevance, on dira la même chose. Je me suis renseignée pour avoir la comparaison de l'activité économique de ce type-là, même si l'investissement en terme de matériel n'est pas du tout le même, mais la société qui propose la location des bateaux à moteur sur la Rance, elle paye 2000€ de location de ponton par exemple.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Et elle utilise le ponton et le kiosque qui lui est attribué oui.

Madame Christine Laisné

Voilà c'est déjà deux fois plus cher. Là, les tarifs c'est pareil, vous montez dans un superbe appareil, à 4 personnes, pour le survol du barrage de la Rance en hélicoptère en 15 minutes, c'est 105€ multiplié par 4 à chaque rotation de ¼ d'heure, c'est 420€, on imagine le chiffre d'affaire, c'est complètement en décalage. Je ne sais pas si vous avez des liens les uns avec les autres, de manière à remettre à plat cette histoire de tarifs, parce que c'est incompréhensible, comment on va expliquer ça à la population ?

Monsieur Nicolas Le borgne

Ce qui va être compliqué, c'est que deux des aérodromes appartiennent à Vincy, c'est quand même assez incroyable. Chaque aérodrome obéit à ce que l'on appelle un CHEA qui est un document d'informations qui régleme à peu près tout sur les aérodromes, donc nous, on applique un tarif comme je vous ai expliqué, j'ai été prospecté à gauche et à droite, on est à peu près sur le même tarif voire même légèrement supérieur. Ce serait un hélicoptère qui viendrait une fois par mois, il paierait 5€ d'atterrissage sur Dinan, la taxe d'atterrissage n'est encaissée qu'une seule fois par jour, vous pouvez faire du baptême en venant à Dinan et à partir de là faire tourner à Dinan et ne payer que 5€ par jour, c'est comme ça que ça marche un aérodrome. A côté de ça, les budgets sont différents, c'est-à-dire que même si l'hélicoptère fait un chiffre colossal, il a aussi des dépenses qui sont colossales. Nous, et je reviens sur un élément de langage que vous avez dit tout à l'heure, je suis extrêmement vigilant sur la plate-forme de Dinan pour qu'il n'y ait pas une activité qui en occulte une autre, les hélicoptères viennent régulièrement, les parachutistes viennent 6 fois par an, les ULM, les avions viennent à Dinan pour le week-end et ne payent que 5€, c'est pour ça ce tarif, on ne peut pas faire des tarifs pour les hélicoptères ou activité professionnelle, nous, on travaille sur l'aviation populaire. Ce week-end, on a eu 20 ULM qui sont venus, on a eu aussi 7 ou 8 anglais, on avait des hollandais ils sont partis ce matin, quand on a eu l'échange Dinan-Dinant, il y a eu des dinantais qui sont venus à Dinan avec leur avion etc. C'est du sport aérien, on doit rester à notre place, on doit pouvoir encourager les petites machines qui volent, les jeunes à voler sans se fixer sur des taxes pour des grosses machines et des grosses sociétés.

Madame Christine Laisné

Là c'est de l'activité commerciale, c'est autre chose.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Oui, là c'est purement commercial et par habitude, ce sont des activités qui sont extrêmement éphémères.

Madame Christine Laisné

Et d'autre part, nous nous sommes posés la question de la nuisance.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Absolument, c'est une bonne question.

Madame Christine Laisné

C'est quand même un peu plus bruyant en basse altitude.

Monsieur Nicolas Le Borgne

Pour les parachutistes j'ai mis une clause dans la convention, qui est qu'ils doivent utiliser un Cessna 207 Soloy, qui est un avion qui fonctionne avec une turbine et non pas avec un moteur de voiture, donc il fait beaucoup moins de bruit. Pour les hélicoptères, l'année dernière même schéma, ils utilisaient beaucoup la plate-forme sans nous laisser quoi que ce soit, pour les hélicoptères, on s'est rendu compte qu'il y avait un gros impact au niveau des riverains. J'ai procédé de manière plus efficace, c'est-

à-dire que j'ai pris une carte routière et quand on m'appelait c'est-à-dire plusieurs fois par week-end, il y a même des gens du conseil municipal qui m'ont appelé, en me disant là, ça ne va pas, j'ai fait une croix, aujourd'hui, cette carte est à l'aérodrome de Dinan, où tous les pilotes sont obligés de passer avant d'aller voler, l'hélicoptère fait moins de nuisance parce qu'il survole la quatre voies, c'est l'endroit que nous avons trouvé le plus discret, c'est-à-dire qu'il suit la quatre voies jusqu'à la Rance, avant il passait à travers pour gagner du temps et de la rentabilité certainement, là, on a créé un couloir naturel sur la quatre voies, et on n'a plus de problème. Sachant, que c'est toujours pareil, on a la main sur cette activité à travers la convention, ce qui n'était pas le cas avant.

Monsieur le Maire

Merci, cette considération étant faite, là encore, un dossier qui est extrêmement maitrisé, bravo Nicolas. Même vote que tout à l'heure si j'ai bien compris ? Parfait.

AFFAIRE N°8

ENVIRONNEMENT – Evènement Nature en Villes

Rapporteur : M. le Maire

Les Communes de Dinan, Léhon et Lanvallay ont organisé, du 31 mai au 7 juin, l'évènement *Nature en VilleS*, l'objectif étant de sensibiliser le public à la protection de l'environnement et à l'évolution du rapport à la nature lié aux nouvelles réglementations.

La ville de Dinan a été chargée de l'ensemble des procédures administratives, de la sélection des prestataires, du suivi de la production des supports, et de la coordination de l'évènement. Elle a aussi avancé les frais pour le compte des trois Communes, ceux-ci étant estimés avant l'opération à la somme de 3 000 € TTC. Il s'agit de dépenses relatives à la conception et à l'impression de documents de communication, et à celles concernant l'organisation d'une conférence et d'un concert de musique au Jardin anglais.

Ces frais pourraient être répartis entre les trois communes, suivant un critère de population, de la manière suivante :

- Dinan : 70%
- Léhon : 15%
- Lanvallay : 15%

Au vu des dépenses réelles réalisées, un titre de recettes serait alors émis par la ville de Dinan à l'encontre des Communes de Léhon et de Lanvallay, afin de récupérer leurs participations financières sur les bases indiquées ci-dessus.

* *
*

Suite à la commission des finances en date du 2 juin 2015,

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter ces dispositions ;

2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec Léhon et Lanvallay.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Mr BERTIER, Mme MEUNIER, Mme MISSIR, Mme LAISNE, Mr GAUBERT (pouvoir Mme MISSIR), Mr FORGET (pouvoir Mme MEUNIER), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mr BERTIER) ne prenant pas part au vote).

Monsieur le Maire présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Un bilan globalement positif et c'est une opération qui demande à être reconduite, renouveler chaque année.

Monsieur Bruno Bertier

Oui M. le Maire, il ne nous a pas échappé que vous nous demandez de prendre position sur un évènement qui vient de se passer.

Monsieur le Maire

C'est vrai.

Monsieur Bruno Bertier

C'est la deuxième fois du mandat puisque l'année dernière nous avons déjà eu à faire à la même chose concernant le tour de Bretagne.

Monsieur le Maire

Je ne vous demande pas de valider la participation de la ville mais de valider la grille de participation.

Monsieur Bruno Bertier

On trouve dommage que le conseil ait à prendre position sur un évènement passé, il aurait été bon d'en parler au dernier conseil municipal, mais c'est vrai que les conseils municipaux s'espaçant puisque le dernier a eu lieu il y a déjà deux mois. Le contrat de ville était quelque chose de majeur, mais ce soir on va voir que la fin de la séance du conseil, on est plutôt sur une chambre d'enregistrement qu'autre chose, il est dommage que la vie démocratique fait que, comme tout était espacé, qu'il n'y a pas de travail collectif du conseil municipal, nous soyons arrivés à acculer, à prendre part à un vote sur un évènement qui vient de se passer, nous sommes le 9 juin et l'évènement était du 31 mai au 7 juin. Nous avons décidé avec le groupe comme l'année dernière, nous ne prendrons plus part aux votes sur des évènements passés, parce que je pense que démocratiquement, le conseil municipal mérite beaucoup mieux que cela et ça n'enlève rien à l'évènement qui était un évènement important.

Monsieur le Maire

Très bien, c'est l'essentiel que l'évènement était intéressant et mérite d'être reconduit. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Donc je considère qu'il est adopté.

Monsieur Bruno Bertier

Nous ne prenons pas part au vote.

Monsieur le Maire

Oui, nous avons noté.

Madame Camille Meunier

M. le Maire, juste une question. Par rapport à un évènement qui va avoir lieu fin juin, la Frappadingue, est-ce qu'on va avoir comme ça une demande ?

Monsieur le Maire

Non, aucune participation de la ville.

Madame Camille Meunier

D'accord.

AFFAIRE N°9

ENVIRONNEMENT – Désherbage alternatif

Rapporteur : Yannick Hellio

Dans le cadre de l'action Agenda 21 intitulée *Mettre en œuvre une gestion différenciée et écologique des Espaces Verts*, la ville de Dinan fait évoluer ses pratiques en matière de désherbage.

Ainsi, le service Espaces Verts de la Ville souhaiterait prévoir l'achat de matériel permettant un désherbage mécanique des aires sablées et des bords de trottoirs, sans recours au produit phytosanitaire. Il s'agirait de deux désherbeurs à tracteur, et d'un désherbeur autotracteur.

Le montant total de cet investissement est estimé à 14 237 € HT, soit 17 084,4 € TTC.

Pour ces opérations, le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne peuvent participer à hauteur de 35% chacun du montant de la dépense hors taxes.

* *
*

Suite à la réunion de la commission voirie, bâtiment et espaces vert en date du 3 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de donner notre accord de principe à l'achat de ces matériels ;
- 2) de solliciter du Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne l'attribution de subventions pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ces dispositions.

Monsieur Yannick Hellio présente l'affaire

Monsieur le Maire

Y-at-il des questions ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°10

AFFAIRES CULTURELLES – Villes d'art et d'histoire – Révision de tarifs

Rapporteur : Cécile PARIS

Comme chaque année, il convient de réviser les tarifs appliqués aux actions éducatives menées par le service Culture et Patrimoines dans le cadre du label « *Villes et Pays d'art et d'histoire* ».

La convention « *Villes et Pays d'art et d'histoire* » fait de l'éducation des jeunes au patrimoine une priorité. Les actions éducatives menées par la ville à ce titre s'adressent donc à tous les jeunes pour un véritable apprentissage de la citoyenneté à travers la découverte des patrimoines – bâtis, naturels, immatériels – de l'architecture et des arts. Il ne s'agit pas simplement de visiter le passé mais surtout de comprendre le présent pour mieux préparer l'avenir.

Toute l'année, les actions éducatives conduites par service Culture et Patrimoines de la Ville proposent de découvrir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, les monuments et les quartiers de Dinan, l'histoire de la Ville ainsi que les collections des deux musées.

Les visites et ateliers sont ouverts à tous les élèves du CP à l'Université. Conduits par des guides-conférenciers agréés par l'Inspection d'Académie, ils mettent en œuvre une pédagogie adaptée, basée sur l'approche sensorielle de l'histoire, de l'architecture, de l'urbanisme, des arts et de l'environnement. Durant l'année scolaire 2014-2015, 215 visites-découvertes ont déjà été organisées pour 5 487 scolaires.

Depuis 2012, nous n'avons pas revalorisé les tarifs des visites et ateliers. Aussi, il est proposé à partir du 1^{er} septembre 2015 une évolution des tarifs comme indiquée dans le tableau joint.

Précisons que la gratuité est reconduite pour les écoles élémentaires de Dinan concernant les activités en temps scolaires.

*

* *

Suite à la réunion de la commission culturelle en date du 27 mai 2015,

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 2 juin 2015,

Il vous est proposé d'adopter l'ensemble des tarifs des actions éducatives du service Culture et Patrimoines, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe, avec effet au 1^{er} septembre 2015.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ces tarifs.

Madame Cécile Paris présente l'affaire

Monsieur le Maire

Des questions ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°11

AFFAIRES SCOLAIRES – Travaux dans les écoles- Demande subvention

Rapporteur : Brigitte BALAY

Dans le cadre du programme pluriannuel d'aménagement des locaux scolaires, dont les crédits ont été inscrits au budget primitif, des travaux d'adaptation, d'amélioration et d'entretien sont prévus dans les trois groupes scolaires de la ville.

Au groupe scolaire de la Garaye, situé rue de la Garaye à Dinan, il est prévu de réviser les couvertures (ardoises, crochets et zinguerie).

Au groupe scolaire des Fontaines, rue Egault des Noës, il s'agit de travaux de révision générale des toitures, et du remplacement de pavés de verre.

Enfin, au groupe scolaire de la Ruche, rue Maurice Tardivel, ce sont des travaux d'amélioration thermique du préau de l'école élémentaire, et du bardage extérieur. Des travaux de changement d'ouvertures (portes et fenêtres) de salles de classe doivent également être réalisés.

Le montant total de ces travaux est estimé à 57 500 € HT, soit 69 000 € TTC.

Pour ces opérations, le Conseil Départemental peut participer, dans le cadre du Contrat de Territoire, à hauteur de 60% du montant de la dépense hors taxes.

* *
*

Suite à la réunion de la Commission des affaires scolaires en date du 23 septembre 2014 et de la commission voirie, bâtiment et espaces vert du 3 juin 2015 ;

Il vous est ainsi proposé :

- 1) de donner notre accord à la réalisation de ces travaux ;
- 2) de solliciter du Conseil Départemental l'attribution de subventions pour les travaux à réaliser ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour le changement des menuiseries extérieures.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ces dispositions.

Madame Brigitte Balay présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Nous sommes là, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour les écoles. Y-a-t-il des questions, pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°12

TRAVAUX – Place du Champ- Pose de bornes électriques pour le marché hebdomadaire

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Pour les besoins du marché hebdomadaire, il conviendrait d'installer une borne électrique escamotable sur la place du Champ. En effet, de nouveaux commerçants dans les métiers de la restauration ont été installés, augmentant ainsi la demande en électricité sur ce secteur de marché.

Nous avons demandé au Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor de réaliser une étude pour la fourniture et la pose de cet équipement.

Le projet comprend :

- la confection de 40 mètres de tranchées et réfections ;
- la fourniture et la pose d'une borne escamotable comportant 8 prises de courant, monophasées, de type 9550, tampon inox 400kN (fonctionnement frappe fermée)

Le montant estimatif de l'opération s'élève à la somme de 12 000 € H.T. (coût total majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

La Ville de Dinan ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de la Ville une subvention d'équipement : au taux de 74,5%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de la maîtrise d'œuvre au taux de 5% soit la somme de 8 940 €.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

*

* *

Suite à la réunion de la commission bâtiment, voirie, espaces verts en date du 3 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'approuver ce projet présenté par le Syndicat départemental d'Energie des Côtes d'Armor qui s'élève à la somme de 12 000 € HT ;

2) d'autoriser M. le Maire à verser à celui-ci la participation correspondante de la Ville.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Monsieur Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Une question par rapport au financement et ça me permet d'aborder un sujet dont on n'entend plus parler, on en parlait avec Mme Bonnefond au début du mandat, c'est sur le FISAC, ce type d'investissement aurait-il pu rentrer avec une aide FISAC ? Où en est-on avec le dossier FISAC de la ville par rapport au Ministère ? Parce que c'est le type même d'investissement où l'Etat peut aider.

Monsieur Olivier Bobigeat

Nous sommes toujours en attente de réponse pour le financement FISAC du Ministère.

Monsieur Bruno Bertier

Ca fait un an que je vous entends dire cela.

Monsieur le Maire

Oui et on a toujours pas de réponse.

Monsieur Olivier Bobigeat

Je trouve aussi que c'est désespérément lent. Etant donné que vous avez des accointances M. Bertier auprès du gouvernement, peut-être que ça pourrait accélérer les choses ?

Monsieur Bruno Bertier

Je me souviens dans une autre vie avoir porté le dossier FISAC d'une autre ville et avoir pris rendez-vous directement avec le cabinet du Ministre et je vous invite à le faire, parce que je pense que la ville est en droit d'aller défendre ses intérêts et quelle que soit la couleur politique du gouvernement et je suis prêt à vous accompagner de par mon expérience sur le sujet, pour peut-être vous ouvrir les portes du Ministère si on peut vous y aider. Je pense que l'on doit être plus offensif sur ce sujet-là, parce que sur un investissement comme celui-là, on aurait certainement pu y trouver du financement FISAC et c'est dommage que l'on s'en prive.

Monsieur Olivier Bobigeat

Je ne sais pas si ce type d'investissement est éligible ?

Monsieur Bruno Bertier

Si.

Monsieur Olivier Bobigeat

Le budget qui servira à faire cet investissement est le budget qui est alloué au commerce en investissement qui a été voté au dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire

J'ai eu l'occasion de rencontrer le Préfet de région sur le dossier FISAC, en disant que cette affaire avait trop tardé et qu'il était important que nous ayons la réponse. La difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est que le dispositif du FISAC est en train de complètement changer, même le Ministère n'est pas forcément en mesure aujourd'hui de nous donner une réponse.

Madame Véronique Bonnefond

Je me souviens que le Ministère nous avait donné une réponse de principe. On avait déposé le dossier fin mai et le 1^{er} juin les règles ont changé, elles ont changé deux fois depuis. Les bornes électriques ne sont plus éligibles au FISAC aujourd'hui, peut-être qu'elles le seront la prochaine fois, de toute façon on ne pouvait pas bénéficier du FISAC. Maintenant, écoutez, on va peut-être profiter de votre entregent pour voir si on peut accélérer les choses pourquoi pas, je pense qu'en la matière tout est possible.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des oppositions sur cette affaire ? Adopté.

AFFAIRE N°13

PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs- Création et suppression d'emplois

Rapporteur : Bernard LAGREE

Il est envisagé de recruter un agent au service de la Police Municipale afin de renforcer le service en effectif. Par ailleurs, un agent de ce service, qui fait partie de la filière technique, part en retraite en début 2016.

Nous disposons actuellement au tableau des effectifs de 2 postes de brigadier.

Le recrutement étant ouvert aussi bien sur le grade de gardien que sur le grade de brigadier, il conviendrait de créer deux postes de gardien, avec effet au 1^{er} septembre 2015.

Par ailleurs, deux emplois de chauffeurs existent pour permettre le fonctionnement de notre service de transports urbains.

Un poste de titulaire a été créé au 1^{er} avril 2015.

La durée de l'emploi de non permanent à temps complet s'étant achevée le 30 mars 2015, il vous est proposé de renouveler ce poste pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} avril 2015, et de l'assimiler au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

* *

*

Il vous est proposé d'adopter ces dispositions.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Monsieur Bernard Lagrée présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

Je vais vous reposer, M. le Maire, ma question du début de ce conseil, puisque vous m'avez dit que c'était à ce moment du conseil que vous m'y autorisiez. On a lu dans la presse une étude de la majorité sur la mise en place de caméras de surveillance dans Dinan, est-ce que ce soir vous pouvez informer l'ensemble du conseil municipal sur ce sujet ? Où vous en êtes ? Y-a-t-il un calendrier ? Qui piloterait ces dites caméras ? Est-ce que ce serait une délégation du service public vers une entreprise privée ? Est-ce qu'on resterait dans le giron municipal ? Voilà tout ce qu'on se pose, tous citoyens, je pense que certains d'entre vous ont également été interpellés par des dinannais sur le sujet. Certains dinannais s'interrogent sur ces dites caméras de sécurité. Aujourd'hui ce sont des questions que l'on vous demande, est-ce que ce débat est d'actualité ?

Monsieur le Maire

Ce débat sera d'actualité lorsque nous l'aurons ouvert. C'est aussi un de mes engagements de campagne et j'ai été élu pour mettre en œuvre le programme sur lequel les dinannais ce sont majoritairement prononcés.

Monsieur Bruno Bertier

Pas majoritairement.

Monsieur le Maire

Aujourd'hui, je suis désolé.

Monsieur Bruno Bertier

Ah oui.

Monsieur le Maire

Sur la vidéo-protection, mes positions sont claires, et j'assume les positions qui sont les miennes, je ne suis pas un farouche partisan de la vidéo-protection. Force est de constater néanmoins qu'aujourd'hui nous avons à Dinan et pas seulement à Dinan dans beaucoup d'autres villes, nous avons des incivilités qui sont les faits d'une minorité de gens désœuvrés, le plus souvent sur fond d'alcool, qui empoisonnent la vie des dinannais, premier constat. Deuxième constat, nous sommes passés en 2013 d'une zone de police à une zone de gendarmerie, la police nationale était présente exclusivement sur le territoire de la ville et nous avions en permanence 60 fonctionnaires voire plus qui étaient présents continuellement sur le territoire de la ville. Aujourd'hui, nous sommes en zone de gendarmerie, je dirais que je constate que les relations entre la ville et la gendarmerie sont excellentes, néanmoins, la gendarmerie a un autre fonctionnement que la police nationale, je prendrais quelques exemples, vous savez que la police nationale prenait des mains courantes et que la gendarmerie ne prend pas de main courante. Un traitement des plaintes et des observations qui peuvent lui être faite par les habitants est différent de celui de la police nationale. Ils ont à s'occuper d'un territoire qui est plus vaste que celui de la ville de Dinan. Ce qui donc, bien évidemment, interpelle le Maire que je suis, qui a parmi les missions régaliennes qui sont les siennes, la responsabilité d'assurer l'ordre public, d'assurer la tranquillité publique et cette mission, je la remplirai. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons aujourd'hui la création d'un poste de policier municipal supplémentaire, et c'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'ouvrir ou de rouvrir, parce que c'est un dossier qui a déjà été ouvert il y a quelques années, de rouvrir le dossier de la vidéo-protection. Il n'y a ni calendrier, ni plan de déploiement aujourd'hui, puisque nous ne sommes qu'au tout début de la réflexion. Il ne s'agit pas bien évidemment de couvrir Dinan de

caméras de vidéo-protection, mais il s'agit parmi les moyens qui sont à notre disposition, d'utiliser la vidéo-protection comme un outil pour lutter contre cette petite délinquance, ces incivilités qui je le constate, empoisonnent la ville de Dinan. Je constate aussi que beaucoup de mes collègues, de gauche comme de droite, ont aujourd'hui recours à ce type de procédé, la ville de Saint-Brieuc a développé la vidéo-protection, la ville de Lamballe qui a une autre couleur politique que la nôtre, a aussi développé la vidéo-protection et comme vous le savez, une des premières villes qui a développé la vidéo-protection est la ville d'Evry, dont le maire était Manuel Valls aujourd'hui Premier Ministre, donc c'est là encore un sujet qui largement dépasse le clivage politique et qui doit nous interpeller. Où nous devons être vigilant, c'est qu'il y a des précautions à prendre, car il ne faut pas non plus que l'on tombe dans le big brother, c'est-à-dire qu'il y ait des enregistrements et que les faits et gestes de chacun et que ça parte dans quelques chambres obscures et que ensuite ce soit utilisé contre nos concitoyens. Bien évidemment, vous pouvez compter sur moi, dans l'hypothèse où nous utiliserions ce moyen, vous pouvez compter sur moi pour prendre toutes les précautions qu'il conviendra de prendre. Je dirais que c'est un des piliers de mon engagement politique, je suis très attaché aux libertés individuelles et aux libertés publiques, par conséquent, vous pouvez compter sur moi pour mettre en place un dispositif qui, d'une façon ou d'une autre serait attentatoire aux libertés publiques et aux libertés individuelles, donc, dans la réflexion qui sera la nôtre et dans laquelle vous serez tous collectivement associés puisque nous aurons à nous prononcer, je souhaite que le comité d'éthique qui sera aussi à mettre en place, car il y a forcément et obligatoirement un comité d'éthique à mettre en place, pour moi, il ne peut pas en être autrement, il aura avec le conseil municipal à prendre toutes les précautions qui permettront à la fois d'assurer la sécurité des dinannais, la tranquillité et l'ordre public et en même temps de garantir le respect des libertés individuelles et les libertés publiques. Voilà dans quel cadre se situe cette réflexion, mais aujourd'hui nous en sommes qu'au service des intentions, il n'y a pas de calendrier, je ne me suis pas fixé une date pour la mettre en place, il n'y a aujourd'hui aucune idée préconçue. Je vais réunir dès le mois de septembre un groupe de travail qui aura pour mission de travailler là-dessus et mettre en place justement ce comité d'éthique, regarder comment ça se passe dans d'autres villes pour s'associer avec ceux au sein des forces publiques, de la gendarmerie par exemple ou de la police nationale, qui suivent ce type dossier et puis avancer et vous faire une proposition et nous aurons bien évidemment, à en débattre.

Monsieur Bruno Bertier

Je voulais vous dire que je suis en totale adhésion avec ce que vous venez de nous dire, je crois que ce sont ces préoccupations là que nous devons avoir en tête, tant sur les libertés individuelles que collectives, c'est ça qui doit mener notre réflexion sur ce sujet. Il y a un point que je rajouterai, c'est le climat politique national dans lequel nous sommes aujourd'hui et il faut faire attention à ce genre de débat, qu'il ne soit pas utilisé par certains partis extrêmes. J'espère que l'opposition sera associée à ce groupe de travail, c'est de façon constructive que nous souhaitons y être associés et dans l'esprit que vous venez de définir, je n'aurais pas utilisé d'autres mots que ceux que les vôtres M. le Maire. Voilà j'espère que ce groupe mis en place au mois de septembre sera ouvert à l'ensemble des membres de ce conseil.

Monsieur le Maire

Bien évidemment, c'est un sujet qui je dirais nous interpelle bien évidemment dans ce que nous sommes et il ne peut pas y avoir sur ce sujet des questions politiques même s'il peut y avoir des positionnements des uns et des autres. Lorsqu'il s'agit de la liberté individuelle, de la liberté publique, je dirais que la réflexion ne peut être que collective, chacun doit être associé. Il faudra rendre compte aux dinannais, il faudra leur expliquer, il faudra aller au-devant d'eux. Je souhaite par exemple que dans ce comité d'éthique, ceux qui sont engagés dans la défense des droits de l'homme, y compris sur le territoire de notre ville, je pense à la ligue des droits de l'homme, fassent partie de ce comité d'éthique, qu'ils aient leur mot à dire. Je connais les positions des uns et des autres, je vous dis, moi-même ceux

qui font de la politique avec moi depuis plusieurs années savent bien que je suis extrêmement prudent, que je ne suis pas un fervent défenseur de la vidéo-protection. Ma responsabilité de Maire aujourd'hui est celle-là, que nous apportons des réponses à des problèmes d'incivilité, de petite délinquance qui depuis plusieurs mois empoisonnent la vie des dinannais. C'est vrai que c'est une minorité comme je vous l'ai dit, de gens désœuvrés, souvent fond d'alcool voire de grande détresse sociale, ça rejoint le débat que nous avons eu tout à l'heure, mais ce n'est pas une raison pour qu'au-delà de la prévention et je vais aussi en parler tout à l'heure rapidement, au-delà de la prévention nous ne soyons pas aussi particulièrement exigeants, attentifs, rigoureux avec tout ce qui touche à l'ordre public, parce que l'ordre public et la tranquillité publique font partie aussi de la république. Je parlais aussi de la prévention de la délinquance, dans les dispositifs que je compte utiliser, nous comptons aussi relancer à compter de la rentrée prochaine, c'est Maxime qui va s'en occuper, le comité local de prévention de la délinquance, qui a existé et qui a mal fonctionné à Dinan, il faut que nous repartions sur d'autres bases et nous allons relancer le comité local de la prévention de la délinquance parce qu'il faut de la répression lorsqu'il y a des comportements qui ne sont pas acceptables au regard des lois de la république, mais il faut aussi mettre en place des dispositifs qui préviennent ces comportements délinquants.

Monsieur Bruno Bertier

Je rajouterais, simplement le cadre dans lequel vous définissez la réflexion nous convient, je pense qu'après ce sera une décision individuelle puisque c'est in fine le conseil municipal si j'entends bien ? Je pense que ce sera une décision in fine individuelle de chacun d'entre nous.

Monsieur le Maire

Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Monsieur Bruno Bertier

Il n'y a pas de parti ou de groupe de majorité ou d'opposition, de conception de la société, de libertés individuelles et collectives, tels que vous l'avez défini tout à l'heure, je pense que chacun dans son propre intérieur devra prendre cette réflexion et le vote qu'il prendra devra être individuel, je pense qu'il faut que l'on soit dans ce cadre-là. Attention aux récupérations politiques qui sont derrière, attention à l'utilisation de l'outil au-delà de votre mandat M. le Maire, au-delà de notre mandat, parce qu'une fois que l'on met en place un outil comme cela, il peut être utilisé demain et peut-être que d'autres alternances politiques feraient que le même outil peut être utilisé de manière différente. Je pense que l'on aura un vrai débat intéressant qui touche à notre conception de la vie en société et du citoyen.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord que ce vote devra être individuel, il ne peut pas y avoir de consignes de groupe sur un dossier pareil, et je dirais même que ce vote devra être secret, c'est-à-dire que chacun devra se prononcer en son âme et conscience, avec les valeurs qui sont les siennes, avec les réponses qu'il aura eu aussi, car je pense qu'il faudrait que l'on ait un vrai débat de fond, avec les réponses qu'il aura obtenu, se prononcer sur le déploiement ou non de ce dispositif. Je le répète et vous demande de me croire, pour l'instant il n'y a rien de décidé, ni calendrier, ni de plan déploiement, ni mode de gestion, rien strictement rien de décidé, nous n'en sommes qu'au domaine des intentions, mais vous en serez d'accord, vous m'autoriserez à ouvrir cette réflexion et je dirais à aller plus avant désormais de cette réflexion et je remercie le conseil municipal de me donner ce quitus.

Il n'y a pas d'opposition sur la création du poste de policier municipal supplémentaire ? D'accord, c'est adopté, ni pour le chauffeur ? Adopté. Très bien, je vous remercie.

AFFAIRES IMMOBILIERES – Vente d'un immeuble bâti sis rue Chauffepieds à Dinan

Rapporteur : Yannick HELLIO

La ville de Dinan est propriétaire d'un immeuble bâti situé rue Chauffepieds à Dinan. Il est cadastré section AR n° 376, pour une contenance de 86 m².

Ce bâtiment constituait autrefois le bâtiment administratif de l'ancien hôpital.

L'immeuble se développe sur trois niveaux, d'une surface totale d'environ 240 m². Actuellement, seule une association utilise une pièce du rez-de-chaussée.

Compte-tenu des charges engendrées par cet immeuble et qu'il est inadapté à un usage public, il est proposé de le vendre. L'association serait alors relogée dans un autre lieu.

Il a été estimé par le service des Domaines, le 19 janvier 2015, à 200 000 €.

Il pourrait être mis en vente chez tous les notaires et agences immobilières de Dinan, sur la base du prix de 200 000 €. Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire. La vente serait alors consentie au plus offrant.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 19 janvier 2015 ;

Suite à la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 3 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de vendre l'immeuble ci-dessus de la rue Chauffepieds à Dinan, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vendre en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan, avec le plus offrant, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

Monsieur Bruno Bertier

A l'unanimité du groupe lorsque nous avons préparé ce conseil, nous avons trouvé l'estimation élevée, c'est l'estimation des domaines soit, mais les 200 000€ nous paraissent élevés. Je ne sais pas si vous vous êtes fait la même réflexion ?

Monsieur le Maire

Oui, on peut se faire cette réflexion, ceci étant, nous sommes dans un immeuble en pierres, très bien situé. Je vous propose de le mettre à vendre à 200 000€ et nous verrons en fonction des propositions que nous aurons.

Monsieur Bruno Bertier

Tant mieux pour Mme Bonnefond, je vous titille Mme Bonnefond mais avec sourire. Une autre affaire précédente que l'on a mené il y a quelques mois, c'était la vente de la maison du cimetière qui nous permettait de financer. Vous voyez sur quoi je veux en venir, où en sommes-nous ?

Monsieur le Maire

Là, vous trouviez que le prix n'était pas suffisamment élevé.

Monsieur Bruno Bertier

Exactement.

Monsieur le Maire

Et bien nous avons un prix, une proposition, qui est en-dessous de celle des domaines.

Monsieur Bruno Bertier

Bien. Puisque ça nous permettait de financer le bâtiment d'à côté qui je vous le répète me semble urgent. Donc on a un acquéreur ?

Monsieur le Maire

Oui, on a un acquéreur.

Monsieur Yannick Hellio

On a un acquéreur mais son offre est si je puis dire ridiculement basse par rapport à nos espérances.

Monsieur le Maire

120 000€ au lieu de 180 000€, que M. Bertier ne trouvait pas assez élevé. On est dans un contexte qui n'est pas très favorable. Il n'y a pas d'opposition à la vente de cette maison ? Adopté. Je vous remercie.

AFFAIRE N°15

AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un immeuble bâti à l'aérodrome

Rapporteur : Nicolas LE BORGNE

La ville de Dinan est propriétaire d'un immeuble bâti situé à l'aérodrome de Dinan. Il est cadastré, sur la commune de Trélivan, section B1 n° 133 p, pour une contenance totale de 1 291 m².

Sur ce terrain est édifié un hangar d'une surface de 723 m². Il est désaffecté et est en très mauvais état. Il était autrefois utilisé par une société de maintenance aéronautique.

La SCI *Emeraude Aviation*, basée à l'aéroport de Pleurtuit, souhaiterait acquérir cet ensemble afin d'y construire un hangar pour garer des avions.

Il a été estimé par le service des Domaines, le 19 janvier 2015 à 28 000 €. Nous pourrions le vendre 30 000 €.

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 20 novembre 2014;
Suite à la commission de la voirie, des bâtiments et des espaces verts en date du 3 juin 2015 ;

Il vous est proposé :

- 3) de vendre l'immeuble ci-dessus à la SCI *Emeraude Aviation*, dont le siège social est à l'aéroport de Pleurtuit, au prix net vendeur de 30 000 € (trente mille euros) ;
- 4) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vendre en l'étude de Maîtres Le Voyer-Villin, notaires à Dinan, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.
- 5) de préciser que l'acquéreur aura la faculté de se substituer à toute personne physique ou morale de son choix, à la condition expresse que cette substitution n'entraîne aucune modification à l'acte sous quelque forme que ce soit.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Monsieur Nicolas Le Borgne présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas d'opposition à la vente de ce hangar ? Très bien je vous remercie.

AFFAIRE N°16

AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un terrain situé 5 rue Michel à Dinan

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

La ville de Dinan est propriétaire d'un terrain situé 5 rue Michel à Dinan. Il est cadastré section AB n° 138, pour une contenance d'environ 90 m².

Au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dinan, il est destiné à recevoir une construction pour assurer la continuité du tissu urbain sur la rue. A noter qu'en bordure Sud-Ouest de ce terrain, la Ville conserve une bande de terrain qui forme l'emprise d'un passage piéton public reliant la rue Michel à la rue du Jerzual, prévu au Secteur Sauvegardé (voir plan ci-joint)

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 28 mai 2015, à 20 000 € ;

Il pourrait être mis en vente chez tous les notaires et agences immobilières de Dinan, sur la base du prix de 20 000 €. Les offres seraient remises au notaire chargé de la vente à une date fixée dans la publicité de vente, et ouvertes par lui, en présence de M. le Maire. La vente serait alors consentie au plus offrant.

*

* *

Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015
Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015

Il vous est proposé :

- 6) de vendre ce terrain du 5 rue Michel à Dinan, aux conditions indiquées ci-dessus, les offres étant à remettre en l'étude Gautreau-Le Gall, notaires à Dinan.

- 7) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente avec le plus offrant en l'étude de Maîtres Gautreau-Le Gall, les frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions sur la vente de ce terrain qui n'est pas très facile à vendre, j'en conviens, il y a l'obligation de laisser un passage, c'est ce qui est prévu au secteur sauvegardé. Pas d'opposition ? Très bien adopté.

AFFAIRE N°17

AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente à *Dinan Communauté* d'un terrain situé aux Combournaises

Rapporteur : Odile MIEL-GIRESSE

Dinan Communauté a demandé à la ville de Dinan de faire l'acquisition d'un morceau de terrain d'environ 8 m² aux Combournaises pour y implanter un poste de relèvement des eaux usées. Il serait à prendre dans la parcelle cadastrée section AH n° 51.

Il est classé en zone Usa du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Dinan, mais sur un espace à dominante naturelle, donc inconstructible.

Ce bien a été estimé par le service des Domaines, le 28 mai 2015 à 10 €.

*

* *

Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015

Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder la parcelle cadastrée section AH n° 51, d'une contenance d'environ 8 m², pour un prix total de 10 € (dix euros) ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte qui sera réalisé en la forme administrative, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

C'est un délaissé communal dont nous n'avons plus l'usage.

Monsieur Didier Déru

C'est cher.

Monsieur le Maire

Oui, c'est le prix, on est d'accord sur le prix. Pas d'opposition ? Adopté

AFFAIRE N°18

AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un ancien chemin communal route de Dinard à M et Mme Roulle Marcel

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSÉ

Un ancien chemin communal, situé au niveau du 54 et du 56 route de Dinard, jouxte la propriété de M et Mme Roullé Marcel, cadastrée section AI n° 409.

Ce chemin communal n'assure plus aucune fonction de desserte ou de passage. Il ne présente non plus aucun intérêt en ce sens.

Mr et Mme Marcel Roullé, domiciliés 56 route de Dinard à Dinan, souhaitent acquérir ce chemin, au droit de leur propriété. Il représente une surface d'environ 81 m² ;

Le service des Domaines en a estimé la valeur à 1 000 € ;

*

* *

Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015.

Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015.

Il vous est proposé :

1) de céder une partie du chemin communal indiqué ci-dessus, pour une surface d'environ 81 m² à M et Mme Roullé Marcel au prix total de 1 000 € (mille euros) ;

2) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte en l'étude Gautreau-Le Gall de Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire

Monsieur le Maire

Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°19

AFFAIRES IMMOBILIERES– Vente d'un terrain communal 2 boulevard André Aubert à Mr et Mme Rouillé

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSÉ

Mr et Mme Rouillé, domiciliés 2 boulevard André Aubert à Dinan, souhaitent acquérir une bande de terrain communal d'une largeur de 1 mètre à l'ouest de leur propriété, afin de respecter le recul nécessaire de 3 mètres, sur limites séparative, pour une extension de leur maison.

Cette bande d'une surface de 25 m² est à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AI n° 576, qui constitue un espace vert.

Il s'agit en réalité de la régularisation d'une opération pour laquelle le conseil municipal avait donné son accord il y a plusieurs années.

La cession de cette bande de terrain ne gêne en rien l'utilisation de l'espace public

Le service des Domaines en a estimé la valeur à 300 €.

*

* *

Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015;
Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder la bande de terrain indiqué ci-dessus, pour une surface de 25 m², à Mr et Mme Rouillé, au prix total de 300 € (trois cents euros) ;

- 2) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte en l'étude de Maître Allot-Ranc, notaire à Dinan, l'ensemble des frais correspondants étant à la charge de l'acquéreur.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°20

AFFAIRES IMMOBILIERES– Echange de terrain Ville- ADAPEI

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSSE

L'association départementale des amis et parents des personnes handicapées (ADAPEI), dont le siège social est 6 rue Viliers de l'Isle Adam à Plérin (22), va réaliser une résidence d'hébergement dans des locaux et sur un terrain cédé par France Télécom, boulevard de Lugo à Dinan. Cette résidence sera amenée à remplacer celle de la rue de la Croix à Dinan.

Afin de réaliser ce projet, l'ADAPEI a demandé une modification du tracé du chemin communal qui traverse le site sur lequel la résidence va être aménagée.

Ce chemin est public et il relie la rue des Vergers à la rue du 18 juin 1940.

L'ADAPEI céderait 3 510 m² de terrain à la ville et la ville 3 508 m² à l'ADAPEI. L'ancien et le nouveau tracé du chemin figure sur le plan ci-annexé. L'opération ne porterait aucune atteinte aux fonctions du chemin.

Tous les frais relatifs au réaménagement des lieux, notamment de constitution de la structure du chemin et de clôture, seront à la charge de l'ADAPEI.

Le service des Domaines, le 28 Mai 2015, a donné un avis favorable à cette opération sous forme d'échange sans soulte.

*

* *

Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015 ;

Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à l'ADAPEI une partie du chemin communal reliant la rue des Vergers à la rue du 18 juin 1940, pour une surface de 3 508 m² ;
- 2) d'acquérir de l'ADAPEI un terrain de 3 510 m² pour assurer la continuité de ce chemin ;
- 3) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant, sous forme d'échange sans soulte, et aux conditions indiquées ci-dessus, en l'étude de Maître Simon, notaire à St Brieuc, les frais étant à la charge de l'ADAPEI.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°21

AFFAIRES IMMOBILIERES– Aéroport de Dinan – Echange de terrains Ville-Ferrand

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSSE

Pour des questions de sécurité, la Direction de l'Aviation Civile a demandé à la ville de constituer une zone de dégagement de la piste de l'aéroport dans sa partie Nord. Or ces terrains appartiennent à des personnes privées.

Nous pourrions échanger un de ces terrains contre un terrain communal qui se trouve en dehors de cette zone de dégagement et qui ne présente aucune utilité pour le fonctionnement de l'aéroport.

Le terrain dont la ville ferait l'acquisition est cadastré, sur la commune de Quévert, section AZ n° 37, d'une contenance de 560 m². Il appartient à Mme Simone Ferrand, domiciliée Bel Air à Quévert. La partie cédée par la ville à Mme Ferrand est cadastré, sur la commune de Trélivan, section B n° 2165, d'une contenance de 722 m².

Le service des Domaines, le 28 Mai 2015, a donné un avis favorable à cette opération sous forme d'échange sans soulte.

*

* *

Suite à la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015 ;
Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2015 ;

Il vous est proposé :

- 1) de céder à Mme Simone Ferrand la parcelle cadastrée, sur la commune de Trélivan, section B n° 2165, d'une contenance de 722 m².

- 2) d'acheter à Mme Simone Ferrand la parcelle cadastrée, sur la commune de Quévert, section AZ n° 37, d'une contenance de 560 m².

- 3) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte authentique correspondant, sous forme d'échange sans soulte, en l'étude Le Voyer-Villin, notaires à de Dinan, les frais étant à la charge de la Ville.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Adopté.

AFFAIRE N°22

DENOMINATION DE VOIE- Allée de la tour d'Avaugour

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSÉ

Un lotissement est en cours de réalisation sur la parcelle cadastrée section AK n° 633, situé rue de la Garaye.

Une voie privée desservira, depuis la rue de la Garaye, les 5 lots de ce lotissement.

Afin de faciliter l'identification de ces futures adresses, il serait bien de dénommer cette voie, pour pouvoir attribuer des numéros de lots allant de 1 à 5.

Après contact pris avec le lotisseur, le nom de cette voie pourrait être : *allée de la tour d'Avaugour*, du nom de l'ancienne tour qui existait à l'extrémité de l'actuelle rue de la Garaye et qui fut démolie en 1807-1808.

*

* *

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 11 mai 2015 ;
Il vous est proposé d'adopter cette dénomination d'*allée de la tour d'Avaugour*.

*

* *

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, d'adopter ces dispositions.

Madame Odile Miel-Giresse présente l'affaire

Monsieur le Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Adopté
Parfait, je vous remercie.

M. le Maire lève la séance.